



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**  
**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 31 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 15 janvier 2024 s'est réuni à Arles le 31 janvier 2024 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 63 voix sur 92.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Pierre RAVIOL, François JOURDAN, Bernard ARSAC, Aline CIANFARANI, Jean-Paul GAY

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Patrick de CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL, Frédéric GIBERT représenté par Christelle AILLET, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Antoine DE LA ROCHE AYMONT, Emmanuel LESCOT

**Assistaient à la séance** : Christophe FONTFREYDE, Jacques NOU, Didier HONORE, Gaël HEMERY, Sébastien ABONNEAU, Jacques MAILHAN, Sandrine KIRAMARIOS, Estelle ROUQUETTE, Magali GORCE, Muriel CERVILLA, Magali BLANC, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI



## DÉLIBÉRATION N°CS-2024-016

Objet : Avis sur le classement de la Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat – extension du périmètre

Le Comité Syndical,

- Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
- Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
- Vu** le courrier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur daté du 05 décembre 2023
- Vu** l'article R.332-31 du Code de l'Environnement

### ➤ Considérant

- Que la Région Sud a classé la Réserve Naturelle Régionale de la Tour du Valat, sur la commune d'Arles
- Que la révision de son périmètre devient indispensable afin de classer de nouvelles surfaces riches en biodiversité,
- Que la modification du périmètre entraîne obligatoirement une procédure complète de classement,
- Que cette procédure comprend une phase de consultations et de demandes d'avis organisés par la Région,
- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue est concerné par le projet au titre de l'article R.332-31 du Code de l'Environnement,
- Qu'il convient ainsi que l'assemblée délibérante formule un avis,
- Que les parcelles objet de l'extension (les terres de Moncanard et le secteur de Giraud Nord) sont pertinents au regard de la Charte en vigueur, du document d'objectifs Natura 2000 Camargue dont le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue assure l'animation, et de la Réserve de Biosphère de l'Unesco, (cf annexes)

Après en avoir délibéré, 40 voix POUR, 15 voix CONTRE, 4 ABSTENTION (soit 8 voix)

### ➤ Décide

- De donner un avis favorable à la demande de classement de la Réserve Naturelle Régionale de la Tour du Valat,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente



Comité syndical du 31 janvier 2024  
Délibération n° CS-2024-016

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20240131-CS\_2024\_016



## RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

*Le Président*

*Président délégué de Régions de France*

**Madame Anne CLAUDIUS-PETIT  
Présidente du Parc naturel régional  
de Camargue  
Mas du Pont de Rousty  
13200 ARLES**

RM/SBPTR-D23-02469

Marseille, le mardi 5 décembre 2023

Madame la Présidente,

La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 et son décret du 18 mai 2005 donne la possibilité aux Régions de créer des Réserves naturelles régionales. Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a délibéré le 8 février 2008 afin de valider le principe de mise en œuvre de ce dispositif.

Afin de préserver la biodiversité exceptionnelle de notre région, la Région a réaffirmé sa volonté de créer des Réserves naturelles régionales dans le cadre du Plan climat « Gardons une COP d'avance » adopté le 23 avril 2021.

A ce jour, la Région a classé sept Réserves naturelles régionales, dont celle de la Tour du Valat sur la commune d'Arles dans les Bouches-du-Rhône, créée par délibération n°08-156 du 4 juillet 2008 pour une durée de 12 ans, puis renouvelée par tacite reconduction.

Elle couvre une surface de 1 845 hectares intégralement en terrains appartenant à la Fondation Tour du Valat.

Aujourd'hui, la révision de son périmètre devient indispensable afin de classer de nouvelles surfaces riches en biodiversité. Or, la modification du périmètre entraîne obligatoirement une procédure complète de classement.

... / ...



Hôtel de Région  
27, place Jules Guesde – 13481 Marseille cedex 20  
téléphone 04 91 57 50 57 – [www.maregionsud.fr](http://www.maregionsud.fr)

Cette procédure comprend une phase de consultations et de demandes d'avis organisée par la Région. Une consultation publique est ainsi en cours jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2024 sur le site de la Région : ([www.maregionsud.fr/consultation-rnr-tour-valat](http://www.maregionsud.fr/consultation-rnr-tour-valat)).

Conformément à l'article R.332-31 du Code de l'environnement, le Parc naturel régional de Camargue est concerné par le projet. Je vous saurais gré de formuler un avis sur ce projet par délibération dans les trois mois suivants réception du présent courrier. Au-delà, votre avis sera réputé favorable.

Vous trouverez ci-joint :

- Le dossier de demande de classement établi par le porteur de projet ;
- Le projet de réglementation élaboré en concertation avec les propriétaires et ses annexes.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes respectueux hommages.



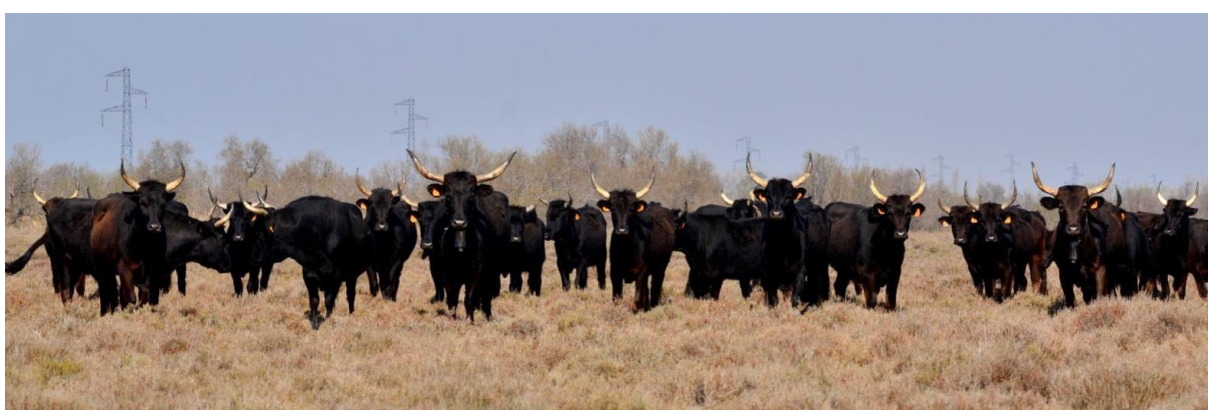
**Renaud MUSELIER**

P.J. : Le dossier de demande de classement établi par le propriétaire et le projet de réglementation élaboré en concertation avec les propriétaires.



# DOSSIER DE CLASSEMENT DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA TOUR DU VALAT

REVISION DU PERIMETRE ET DE LA REGLEMENTATION



NOVEMBRE 2023



REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20240131-CS\_2024\_016

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20240131-CS\_2024\_016

# DOSSIER DE CLASSEMENT DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA TOUR DU VALAT

## Gestionnaire

Fondation Tour du Valat

## Rédaction

Noémie NOJAROFF – Tour du Valat

## Relecture et contributions

Damien COHEZ – Conservateur de la Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat

Anthony OLIVIER et Marion LOURENCO – Tour du Valat

Espoir BOUVIER référent RNR et Boris COURANT – Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Barbara GRAEFF-GUERRA – Réserves Naturelles de France

## Photos de couverture

Sansouïre inondée de la Cabane rouge © Damien Cohez / Tour du Valat

Taureaux © Damien Cohez – Tour du Valat

## Citation recommandée

Tour du Valat (2023). Dossier de classement de la Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat.  
Révision du périmètre et de la réglementation.





## SOMMAIRE

<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>6</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>6</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>7</b>
<b>1. Informations générales</b> .....	<b>8</b>
1.1. Localisation en Camargue .....	8
1.2. Bref historique du site .....	8
<b>2. Périmètre de la Réserve</b> .....	<b>9</b>
2.1. Périmètre actuel (classement de 2008) .....	9
2.2. Périmètre proposé.....	11
2.3. Origines du projet d'extension .....	11
2.4. Parcellaire et cadastre .....	13
<b>3. Patrimoine naturel</b> .....	<b>16</b>
3.1. Zonages écologiques .....	16
3.2. Paysages et milieux .....	16
3.3. Habitats naturels .....	17
3.4. Flore.....	18
3.5. Faune .....	18
<b>4. Usages en vigueur</b> .....	<b>23</b>
4.1. Servitudes .....	23
4.2. Activités socio-économiques.....	23
<b>5. Réglementation envisagée</b> .....	<b>24</b>
<b>6. Gestion envisagée</b> .....	<b>26</b>
6.1. Gouvernance .....	26
6.2. Documents de gestion.....	26
6.3. Orientations de gestion .....	26
<b>7. Gardiennage et surveillance</b> .....	<b>28</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>29</b>
Annexe 1 – Flore patrimoniale de la Tour du Valat.....	30
Annexe 2 – Faune patrimoniale de la Tour du Valat .....	33

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 – Carte de localisation du Domaine de la Tour du Valat en Camargue.....	8
Figure 2 – Carte de la RNR Tour du Valat selon son classement de 2008.....	9
Figure 3 – Carte de localisation du projet d'extension de la RNR Tour du Valat .....	11
Figure 4 – Plan cadastral de la RNR Tour du Valat .....	14
Figure 5 – Photographies d'habitats d'intérêt communautaires présents dans la RNR Tour du Valat. De gauche à droite : 1310, 3170*, 1420-2.....	17
Figure 6 – Photographies de plantes vulnérables sur la liste rouge mondiale de l'UICN présentes à la Tour du Valat : <i>Damasonium polyspermum</i> (à gauche) et <i>Gagea apulica</i> (à droite).....	18
Figure 7 – Photographies d'odonates patrimoniaux de la RNR Tour du Valat. A gauche : <i>Lestes macrostigma</i> ; à droite : <i>Oxygastra curtisii</i> .....	19
Figure 8 – Photographie d'un lépidoptère patrimonial de la RNR Tour du Valat : <i>Zerynthia polyxena</i>	19
Figure 9 – Photographie d'un orthoptère patrimonial de la RNR Tour du Valat : <i>Paracinemema tricolor</i>	19
Figure 10 – Photographies d'un mollusque patrimonial de la RNR Tour du Valat : <i>Zonites algirus</i> . ....	19
Figure 11 – Photographies de poissons patrimoniaux de la RNR Tour du Valat. De haut en bas et de gauche à droite : <i>Anguilla anguilla</i> , <i>Alosa fallax</i> , <i>Petromyzon marinus</i> et <i>Rhodeus amarus</i> . ....	20
Figure 12 – Photographies d'amphibien et reptiles patrimoniaux de la RNR Tour du Valat. De gauche à droite : <i>Pelobates cultripes</i> , <i>Emys orbicularis</i> et <i>Timon lepidus</i> .....	20
Figure 13 – Photographie d'un mammifère patrimonial de la RNR Tour du Valat : le Lapin de garenne ( <i>Oryctolagus cuniculus</i> ) .....	21
Figure 14 – Photographies d'oiseaux patrimoniaux de la RNR Tour du Valat. De gauche à droite et de haut en bas : Butor étoilé, Fuligule milouin, Glaréole à collier, Spatule blanche, Aigle criard .....	21

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Parcelles concernées par la proposition de classement en RNR.....	13
Tableau 2 - Zonages écologiques concernant la RNR Tour du Valat.....	16
Tableau 3 - Résumé des modifications apportées à la réglementation de la RNR Tour du Valat.....	25
Tableau 4 - Flore patrimoniale de la Tour du Valat.....	30
Tableau 5 - Odonates patrimoniaux de la RNR Tour du Valat.....	33
Tableau 6 - Lépidoptères patrimoniaux de la RNR Tour du Valat .....	33
Tableau 7 - Orthoptères patrimoniaux de la RNR Tour du Valat .....	34
Tableau 8 - Crustacés d'eau douce patrimoniaux de la RNR Tour du Valat.....	34
Tableau 9 - Mollusques d'eau douce patrimoniaux de la RNR Tour du Valat.....	35
Tableau 10 - Araignées patrimoniales de la RNR Tour du Valat.....	35
Tableau 11 - Autres invertébrés patrimoniaux de la RNR Tour du Valat .....	35
Tableau 12 - Poissons patrimoniaux de la RNR Tour du Valat .....	36
Tableau 13 - Amphibiens patrimoniaux de la RNR Tour du Valat .....	36
Tableau 14 - Reptiles patrimoniaux de la RNR Tour du Valat .....	37
Tableau 15 - Mammifères patrimoniaux de la RNR Tour du Valat.....	37
Tableau 16 - Oiseaux patrimoniaux de la RNR Tour du Valat .....	38

## Introduction

La Fondation Tour du Valat, située au cœur de la Camargue sur la commune d'Arles, est un institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes. Son domaine, qui englobe tous les habitats naturels représentatifs de la Camargue fluvio-lacustre, s'étend sur 2560 hectares. Soucieuse de la préservation de sa propriété, la Tour du Valat a fait classer une partie du domaine dès 1984 en Réserve Naturelle Volontaire, puis à partir de 2008 en une Réserve naturelle régionale (RNR) de 1845 hectares.

En 2022, la Tour du Valat a obtenu la gestion par bail emphytéotique de 269 hectares jouxtant la RNR sur sa partie Nord. Cet espace naturel n'est séparé par aucune barrière physique de la Réserve naturelle actuelle et comprend des milieux similaires, dont la moitié Nord du marais du Grenouillet. La Tour du Valat souhaite donc intégrer ce territoire à la Réserve naturelle régionale.

Les terres de Moncanard, propriété de la Fondation Tour du Valat, sont constituées d'anciennes parcelles cultivées (rizières notamment) qui ont évoluées depuis vers un complexe prairial favorable à l'installation d'un cortège d'oiseaux steppiques. Actuellement, l'espèce phare qui s'y reproduit est la Glaréole à collier (*Glaucopis pratensis*).

Le présent dossier de classement de la Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat porte donc sur la révision de son périmètre pour l'étendre à deux sites distincts (Giraud Nord et les terres de Moncanard), ainsi que sur la révision de sa réglementation.

# 1. Informations générales

## 1.1. Localisation en Camargue

La Camargue, delta du Rhône, est l'une des plus grandes zones humides françaises (145 000 ha). Espace au patrimoine naturel et paysager exceptionnellement riche et diversifié, c'est la zone la plus importante de France pour l'hivernage des oiseaux d'eau. Elle se décompose en trois parties : la Camargue gardoise (ou Petite Camargue) à l'ouest du Petit Rhône, l'île de Camargue entre les deux bras du Rhône et le Plan du Bourg à l'Est du Grand Rhône (cf. Figure 1).

La Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat se situe dans l'île de Camargue, à l'Est de l'étang du Vaccarès et à 25 km au Sud de la ville d'Arles. Elle fait partie du territoire du Parc naturel régional de Camargue. La RNR est délimitée au Sud-Ouest par la Réserve naturelle nationale de Camargue et est entourée sur ses autres côtés par des propriétés privées gérées soit pour l'agriculture (riz et blé essentiellement), soit pour la chasse. Certains terrains limitrophes appartiennent à la Fondation Tour du Valat et constituent avec la Réserve le Domaine de la Tour du Valat (plus de 2600 hectares).

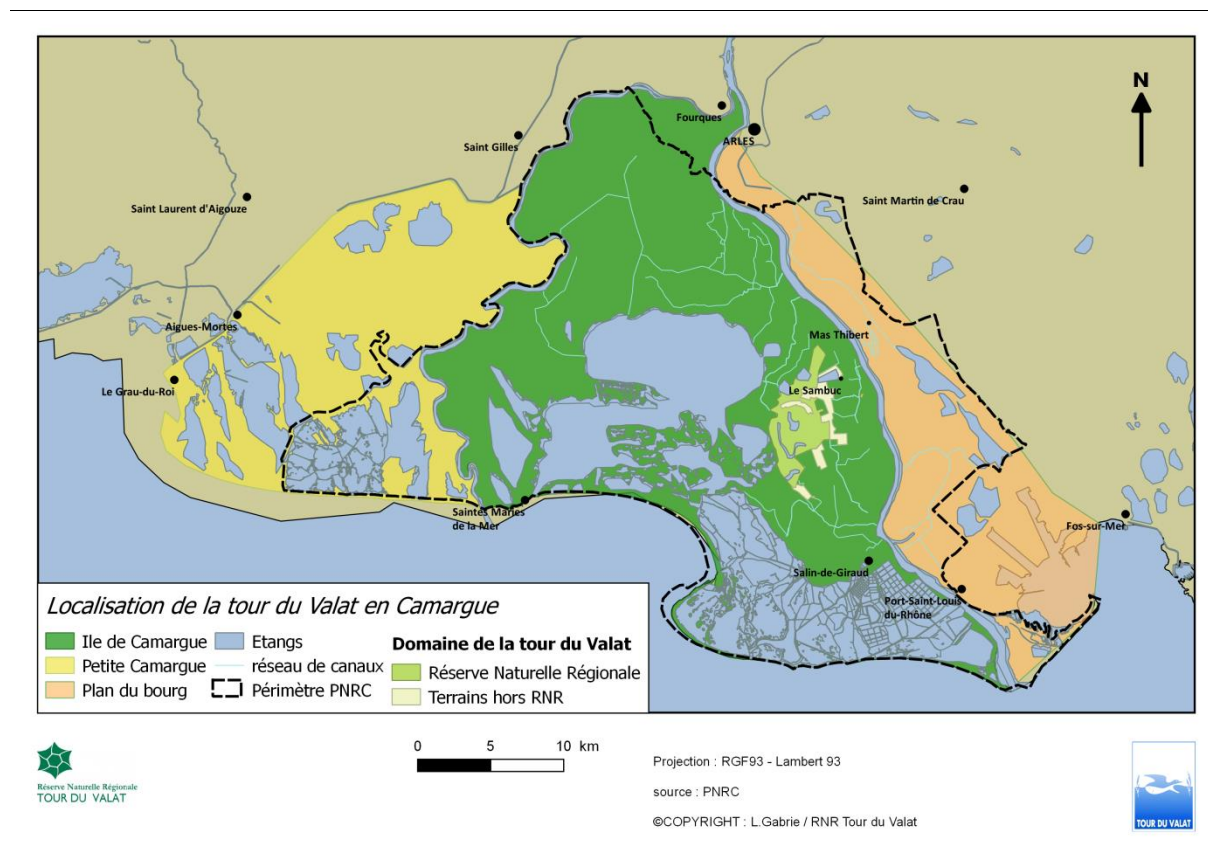


Figure 1 – Carte de localisation du Domaine de la Tour du Valat en Camargue

## 1.2. Bref historique du site

- **1948** : Luc Hoffmann, naturaliste visionnaire et passionné d'ornithologie, acquiert le domaine relativement préservé de la Tour du Valat pour y développer des activités de recherche scientifique et de conservation.
- **1954** : La station biologique de la Tour du Valat est créée et développe ses activités et partenariats en faveur des oiseaux d'eau et des zones humides.
- **1978** : La Tour du Valat devient une Fondation scientifique privée, reconnue d'utilité publique.

- **1984** : 1071 ha de terrains de la Tour du Valat bénéficient du statut de Réserve naturelle volontaire, et un premier plan de gestion est élaboré pour le Domaine en 1986.
- **2008** : Le statut change et 1845 ha sont classés en Réserve naturelle régionale (Délibération n°08-156 de la Région Provence-Alpes-Côte D'Azur).

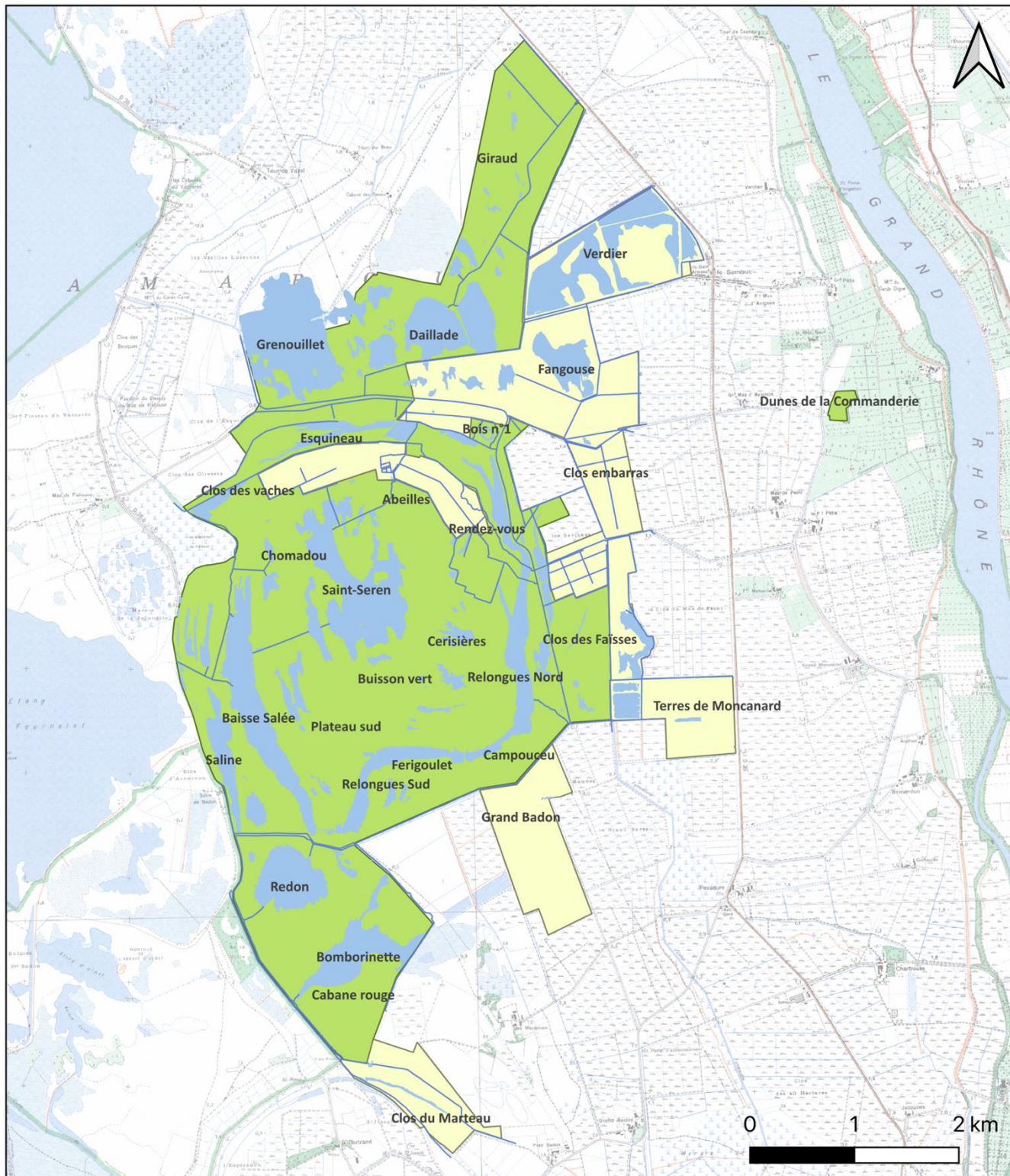
## 2. Périmètre de la Réserve

### 2.1. Périmètre actuel (classement de 2008)

Voir page suivante :




Figure 2 – Carte de la RNR Tour du Valat selon son classement de 2008

# Plan de la Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat avant extension



## Légende

Domaine de la Tour du Valat

-  Réserve naturelle régionale
-  Terrains non classés en RNR
-  Marais

Projection : RGF93 - Lambert 93

Fond de carte : Scan 25 IGN

Copyright : N. Nojaroff / RNR Tour du Valat

Avril 2023



REÇU EN PREFECTURE

1e 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20240131-CS\_2024\_016

## 2.2. Périmètre proposé

Les modifications du périmètre de la Réserve pour extension concernent deux zones distinctes :

- **Giraud Nord** : parcelle limitrophe située au Nord de la Réserve, à l'Ouest de la zone appelée Giraud et au Nord des marais du Grenouillet et de la Daillade ;
- **Les Terres de Moncanard** : terrains situés à l'Est de la Réserve naturelle, entre le clos des Faïsses et la route de Salin-de-Giraud. La parcelle n'est pas limitrophe de la RNR actuelle mais fait déjà partie du Domaine de la Tour du Valat et est séparée de la Réserve par une autre parcelle du Domaine.

Voir page suivante :

Figure 3 – Carte de localisation du projet d'extension de la RNR Tour du Valat

## 2.3. Origines du projet d'extension

### *Giraud Nord*

Le domaine de Giraud constitue un site important pour les d'oiseaux migrateurs et hivernants en Camargue. La Fondation Tour du Valat, acteur reconnu de la conservation des zones humides méditerranéennes, est propriétaire de plusieurs terrains classés en Réserve naturelle régionale, dont une partie du domaine de Giraud. Cette parcelle comprenant plusieurs marais et le Sud du marais du Grenouillet constitue actuellement la limite Nord de la Réserve.

La parcelle attenante est privée et n'appartient pas à la Tour du Valat. Cet espace naturel n'est séparé par aucune barrière physique de la Réserve et comprend des milieux similaires, dont la moitié Nord du marais du Grenouillet. Particulièrement attachés à la conservation de la faune et la flore, les propriétaires ont proposé à la Fondation Tour du Valat de lui céder la gestion de cet espace par bail emphytéotique (99 ans). Le gestionnaire souhaite donc intégrer la parcelle à la Réserve naturelle régionale afin de pérenniser la préservation de son patrimoine naturel.

### *Terres de Moncanard*

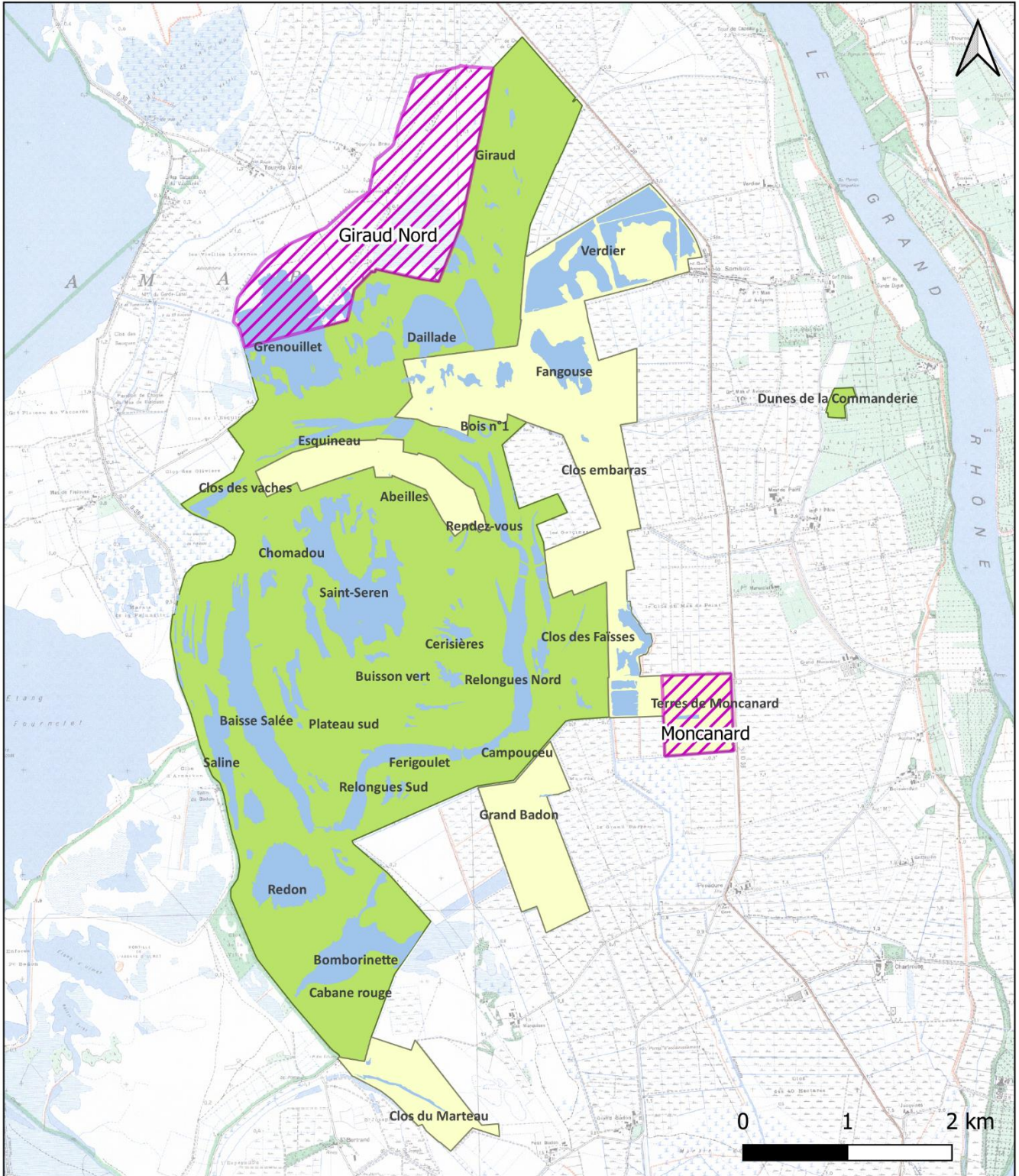
Les Terres de Moncanard sont des parcelles agricoles acquises par la Tour du Valat en 1999. La Tour du Valat a eu pour objectif :

- Sur la moitié de ces parcelles de restaurer une zone steppique favorable aux oiseaux nicheurs, en supprimant les infrastructures liées à l'activité agricole (levadons, canaux d'écoulement et d'irrigation) et en appliquant un pâturage bovin extensif et/ou un pâturage ovin complémentaire ;
- Sur l'autre moitié de ces parcelles, de poursuivre des cultures agricoles (riz, sorgho).

Les expériences de cultures n'ont pas montré une grande productivité / efficacité et les parcelles labourées et faiblement végétalisées ont attiré les Glaréoles à collier (*Glareola pratincola*) qui se sont installées sur le site. Reconduisant annuellement un travail superficiel du sol pour les glaréoles, il a ainsi été maintenu l'installation d'une colonie chaque année depuis 2011, ce qui constitue la seule colonie aussi stable et régulière de Glaréoles à collier en France. Les effectifs sont parfois importants (50% de la population nationale) et les taux de réussite (nombre de poussins à l'envol) sont relativement élevés pour cette espèce.

Devant cette réussite et suite à l'observation de plusieurs autres espèces d'oiseaux patrimoniales s'installant ou s'alimentant sur ces parcelles (Rollier d'Europe, Cédicnème criard, Vanneau huppé, Échasse blanche, Faucon crécerellette, Busard cendré, Outarde canepetière, Alouette des champs, Tarier pâtre, Pipit rousseline, etc) la Tour du Valat souhaite intégrer ces parcelles à la Réserve naturelle régionale.




# Localisation du projet d'extension de la Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat



## Légende

 Projet d'extension

### Domaine Tour du Valat

-  Réserve naturelle régionale
-  Terrains non classés en RNR
-  Marais

Projection : RGF93 - Lambert 93

Fond de carte : Scan 25 IGN

Copyright : N. Nojaroff / RNR Tour du Valat

Avril 2023



REÇU EN PREFECTURE

1e 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20240131-CS\_2024\_016



## 2.4. Parcellaire et cadastre

### Parcelles concernées

Sont proposées pour le classement en « Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat » les parcelles et parties de parcelles cadastrales suivantes, situées sur la commune d'Arles dans le département des Bouches-du-Rhône :

Tableau 1 - Parcelles concernées par la proposition de classement en RNR

Section	Ancien nom de parcelle*		Nouveau nom de parcelle *	Surface (ha)	Propriétaire	Statut	Commentaires
	Numéro	Subdivision					
OK	33		33	9,1426	Fondation Tour du Valat	RNR	
ON	1		1	32,4375	Fondation Tour du Valat	RNR	
	3		3	0,0500	Fondation Tour du Valat	RNR	
	16	a	30	13,0125	Fondation Tour du Valat	RNR	
	16	b	31	13,6425	Fondation Tour du Valat	RNR	
	16	c	32	8,3825	Fondation Tour du Valat	RNR	
	16	l	33	56,6750	Fondation Tour du Valat	RNR	
	16	m	34	4,3350	Fondation Tour du Valat	RNR	
	16	n	35	68,4125	Fondation Tour du Valat	RNR	
	16	o	36	4,9575	Fondation Tour du Valat	RNR	
	16	p	37	373,4785	Fondation Tour du Valat	RNR	
	16	q	38	65,2500	Fondation Tour du Valat	RNR	
	16	r	39	25,8500	Fondation Tour du Valat	RNR	
	16	s	40	6,7350	Fondation Tour du Valat	RNR	
	16	t	41	7,7050	Fondation Tour du Valat	RNR	
OY	1	a	9	47,8950	Fondation Tour du Valat	RNR	
	1	b	10	14,9500	Fondation Tour du Valat	RNR	
	1	c (sauf le coin Sud-Est séparé par une clôture)	12	191,6848	Fondation Tour du Valat	RNR	
	1	z	11	0,0180	Fondation Tour du Valat	RNR	
OZ	28		28	50,0000	Fondation Tour du Valat	Extension RNR	Extension « Terres de Moncanard »
PA	4	a	4	32,0875	Fondation Tour du Valat	RNR	
	4	z					
	5	c	7	1,0100	Fondation Tour du Valat	RNR	
	5	d	8	0,5625	Fondation Tour du Valat	RNR	
	5	e	9	61,4153	Fondation Tour du Valat	RNR	
	5	i	10	20,2000	Fondation Tour du Valat	RNR	
	5	j	11	0,5981	Fondation Tour du Valat	RNR	
	5	k	12	9,9450	Fondation Tour du Valat	RNR	
	5	l	13	24,6100	Fondation Tour du Valat	RNR	
	5	m	14	31,5950	Fondation Tour du Valat	RNR	
	5	n	15	193,3500	Fondation Tour du Valat	RNR	
	5	o	16	16,5300	Fondation Tour du Valat	RNR	
	5	pj	17	57,2500	Fondation Tour du Valat	RNR	
	5	pk					
5	q	18	7,3500	Fondation Tour du Valat	RNR		
PB	10	d	26	59,3853	Fondation Tour du Valat	RNR	
	10	e	27	1,1875	Fondation Tour du Valat	RNR	
	10	f	28	3,6310	Fondation Tour du Valat	RNR	
	10	g	29	7,0948	Fondation Tour du Valat	RNR	
	16	a	31	1,0597	Fondation Tour du Valat	RNR	
	16	b	32	2,3119	Fondation Tour du Valat	RNR	

	16	c	<b>33</b>	2,5422	Fondation Tour du Valat	RNR	
	16	d	<b>34</b>	4,1440	Fondation Tour du Valat	RNR	
	20		20	1,3235	Fondation Tour du Valat	RNR	
	23		23	5,9913	Fondation Tour du Valat	RNR	
PC	16		16	0,1658	Fondation Tour du Valat	RNR	
	21	a	<b>68</b>	9,2750	Fondation Tour du Valat	RNR	
	54		54	268,6969	Bernard LEVALLOIS	Extension RNR	Extension « Giraud Nord »
	55	a	<b>55</b>	340,4976	Fondation Tour du Valat	RNR	
	55	b					
	55	c					
	55	d					
55	z						
PE	32		32	5,2393	Fondation Tour du Valat	RNR	Dunes de la Commanderie

*\*L'annexe de la délibération de classement en RNR de 2008 (Délibération n°08-156 de la Région Provence-Alpes-Côte D'Azur) mentionne les anciens noms de parcelles. Mais l'inscription au bureau des hypothèques en 2010 a nécessité une nouvelle délimitation parcellaire afin de classer uniquement des parcelles entières et pas des subdivisions. Ces nouveaux noms de parcelles n'ont cependant pas encore été pris en compte au cadastre de la ville d'Arles. C'est pourquoi les deux dénominations et leur correspondance sont indiquées ici.*

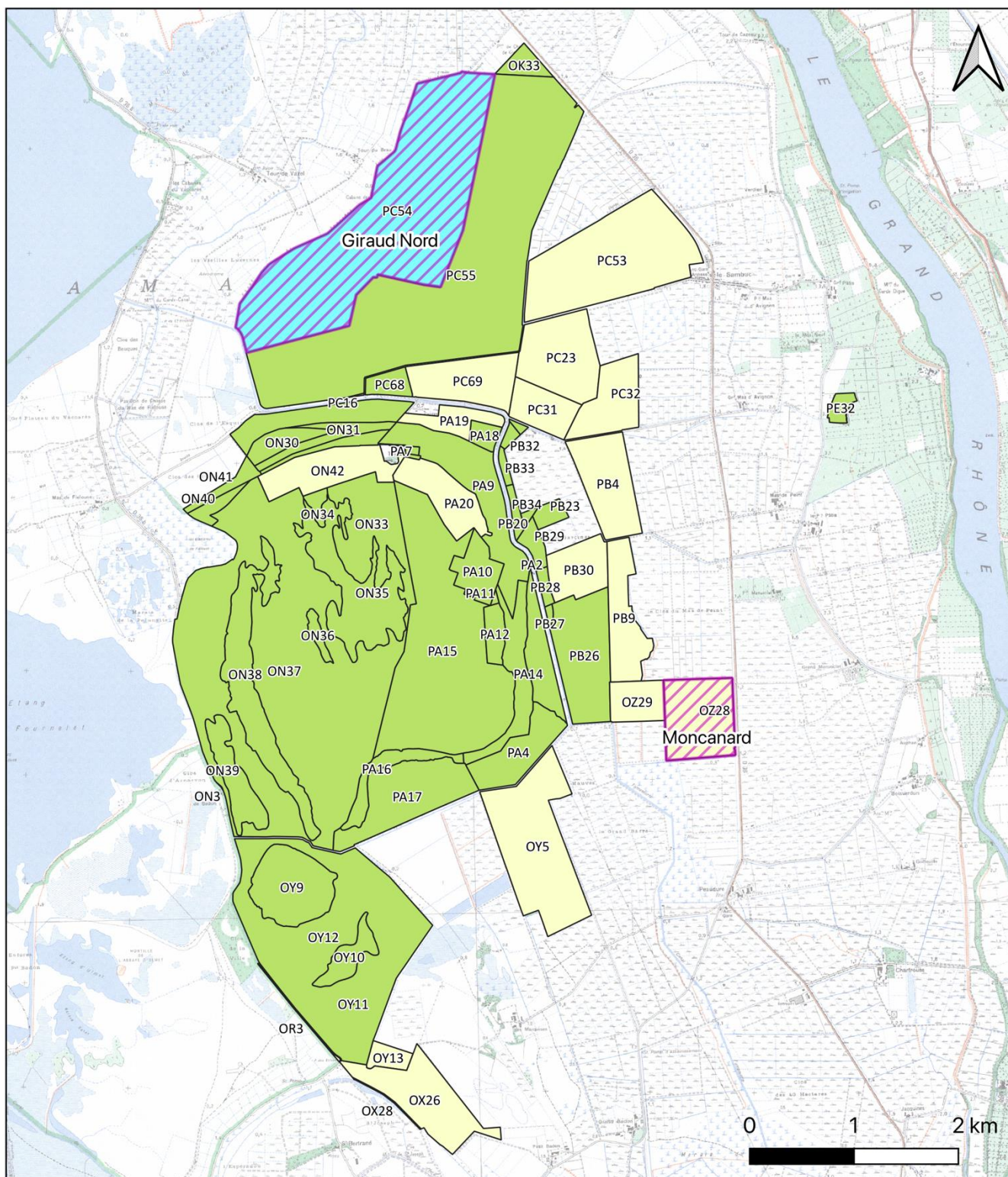
Soit une superficie totale de 2163,6631 hectares.

#### *Plan cadastral*

Voir page suivante :

Figure 4 – Plan cadastral de la RNR Tour du Valat


# Plan cadastral de la Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat



## Légende

 Projet d'extension

## Cadastre

 Propriété Tour du Valat classée RNR

 Propriété Tour du Valat hors RNR

 Propriété LEVALLOIS

Projection : RGF93 - Lambert 93

Fond de carte : Scan 25 IGN

Copyright : N. Nojaroff / RNR Tour du Valat

Avril 2023



REÇU EN PREFECTURE

1e 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20240131-CS\_2024\_016

## 3. Patrimoine naturel

### 3.1. Zonages écologiques

Première zone humide de France par sa superficie, la Camargue possède un patrimoine naturel et paysager exceptionnellement riche et diversifié. Ces qualités écologiques et paysagères remarquables sont reconnues par plusieurs statuts dont les périmètres recouvrent la RNR de la Tour du Valat :

Tableau 2 - Zonages écologiques concernant la RNR Tour du Valat

Type de zonage	Nom
Réserve de Biosphère (zone centrale)	Camargue (delta du Rhône)
Site Natura 2000 (ZPS et ZSC)	Camargue
ZNIEFF de Type I	Dune fluviatile de la Commanderie
	Marais Est du Vaccarès du Vieux Rhône au marais de Romieu
ZNIEFF de Type II	Camargue Fluivo-Lacustre et Laguno-Marine
Parc naturel régional	Camargue
Site RAMSAR (zone humide d'importance internationale)	Camargue
Site inscrit	Camargue

### 3.2. Paysages et milieux

La Tour du Valat compose la majeure partie de la sous-unité paysagère « Moyenne Camargue », décrite comme la Camargue des espaces ouverts, de la sansouïre, des saladelles, des manades, des tamaris, des pelouses rases et des croûtes de sel brillant au soleil. Les paysages de la Réserve correspondent principalement à des étangs, lagunes et marais et à de la sansouïre. Il s'agit d'un paysage changeant au fil des saisons, marqué par une forte naturalité.

Le domaine de la Tour du Valat est caractérisé par une forte diversité de milieux, maintenue notamment grâce à la préservation du site et son mode de gestion hydraulique. Les milieux principaux présents sur la RNR sont les sansouïres, les prés salés et jonchaies, les pelouses, les mares, marais et plans d'eau, et les boisements.

#### ZOOM sur les zones d'extension

Les terres de **Moncanard** sont la propriété de la Fondation Tour du Valat et font donc partie du Domaine (bien que hors Réserve pour le moment). Or, la plupart des suivis et inventaires du patrimoine naturel de la Tour du Valat sont réalisés à l'échelle du Domaine et pas seulement de la Réserve. Ainsi, il existe de nombreuses données concernant ces terrains d'extension potentielle de la RNR.

Le secteur **Giraud Nord** ne fait actuellement pas partie du Domaine mais la Tour du Valat y assure la surveillance en période de chasse depuis plus de 20 ans. Peu de suivis du patrimoine naturel y sont menés, mais l'on dispose de nombreuses observations naturalistes opportunistes. Les milieux présents sont dans la continuité de la parcelle voisine (PC55, nommée Giraud) qui fait partie de la Réserve naturelle ; d'autant plus qu'aucune barrière physique ne les sépare. De plus, le marais du Grenouillet est à cheval sur la parcelle visée pour l'extension et sur la Réserve. Ainsi lors des comptages et relevés hydrologiques par exemple, aucune distinction n'est faite entre le Sud et le Nord du marais (respectivement en RNR et hors RNR). La biodiversité est donc relativement bien connue pour cette partie de l'extension potentielle.

### 3.3. Habitats naturels

Une cartographie des habitats du domaine de la Tour du Valat a été réalisée en 2018, et complétée en 2020. Toute la surface de la Réserve naturelle a été cartographiée, exceptées les dunes de la Commanderie et certaines zones du Domaine (hors Réserve). 87% de la superficie de la RNR (avant extension) est occupée par des habitats d'intérêt communautaire : 9 types ont été identifiés, dont 3 habitats prioritaires.

- **1150-2\*** Lagunes méditerranéennes
- **1310** Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
- **1410** Prés salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*)
- **1420-2** Fourrés halophiles méditerranéens
- **3140** Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.
- **3150** Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*
- **3170\*** Mares temporaires méditerranéennes
- **6220\*** Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea*
- **92A0** Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

L'habitat **1510\*** Steppes salées méditerranéennes est considéré probable sur le site mais n'a pas été cartographié pour le moment.



Figure 5 – Photographies d'habitats d'intérêt communautaires présents dans la RNR Tour du Valat. De gauche à droite : 1310, 3170\*, 1420-2

#### ZOOM sur les zones d'extension

Sur **Giraud Nord**, on retrouve notamment les habitats d'intérêt communautaires suivants :

- 1310 (dont Salicorniaies des prés salés méditerranéens)
- 1410 Prés salés méditerranéens (dont des jonchaies)
- 1420-2 Fourrés halophiles méditerranéens (grandes surfaces de sansouïres)
- 3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. (dont le Nord du marais du Grenouillet)
- 3170\* Mares temporaires méditerranéennes

Ainsi que des scirpaies, fourrés de tamaris et roselières. Cela correspond globalement aux habitats présents sur la parcelle voisine (PC55 Giraud) située en Réserve et cartographiée en 2018.

Les **terres de Moncanard**, jusqu'à présent situées sur le Domaine mais hors Réserve, ont été partiellement cartographiée en 2018. On y trouve des roselières et fourrés de tamaris à l'Ouest, des communautés flottantes des eaux peu profondes au centre (ancienne pisciculture), ainsi que d'anciennes terres agricoles (rizières) à l'Est. En revanche la partie Sud n'a pas été cartographiée. Les friches agricoles sont en cours d'évolution vers des milieux steppiques, qui devraient tendre vers des prés salés à annuelles, des fourrés halophiles voire des steppes salées.

### 3.4. Flore

La Tour du Valat abrite une importante diversité d'espèces végétales : plus de 700 espèces de plantes ont été inventoriées sur le site. Parmi elles, 42 présentent un fort intérêt patrimonial. 12 plantes sont protégées au niveau national et 17 au niveau régional. Deux espèces sont considérées comme vulnérables au niveau mondial (UICN Red List) : l'Étoile d'eau à nombreuses graines (*Damasonium polyspermum*) et la Gagée des pouilles (*Gagea apulica*).



Figure 6 – Photographies de plantes vulnérables sur la liste rouge mondiale de l'UICN présentes à la Tour du Valat : *Damasonium polyspermum* (à gauche) et *Gagea apulica* (à droite).

La Tour du Valat abrite également les plus importantes stations de France continentale pour la Cresse de Crête (*Cressa cretica*) et les rares stations camarguaises de Salicaire à trois bractées (*Lythrum tribracteatum*), de Pulicaire de Sicile (*Pulicaria sicula*), d'Elatine à longs pédicelles (*Elatine macropoda*), de Trèfle à pied d'oiseau (*Trifolium ornithopodioides*), etc.

Le domaine accueille au total 23 % des charophytes présents sur le territoire métropolitain (57 espèces). Deux habitats naturels, les montilles et les mares temporaires, abritent l'essentiel de la flore patrimoniale. Les plus fortes diversités d'espèces sont notées sur les pelouses, où jusque 35 espèces ont été identifiées sur des relevés de 0.16 m<sup>2</sup>.

Le tableau en Annexe 1 présente les espèces floristiques patrimoniales et leurs statuts de protection et d'évaluation.

#### ZOOM sur les zones d'extension

Sur **Giraud Nord**, quelques mares temporaires accueillent des stations de Cresse de Crête (*Cressa cretica*), de Crypside piquante (*Sporobolus aculeatus*) et de Salicaire à trois bractées (*Lythrum tribracteatum*).

Les **terres de Moncanard**, anciennes friches agricoles, présentent plutôt des espèces rudérales. Une petite station de Crypside piquante (*Sporobolus aculeatus*) est présente sur une dépression de l'ancienne pisciculture.

### 3.5. Faune

En 2023, l'inventaire faunistique de la Réserve naturelle de la Tour du Valat fait état de 1826 espèces d'invertébrés et 424 espèces de vertébrés. Les tableaux en Annexe 2 présentent les espèces animales patrimoniales et leurs statuts de protection et d'évaluation.

Parmi les **odonates** (libellules et demoiselles) présents sur le site, on trouve le Leste à grands stigmas (*Lestes macrostigma*), vulnérable en Europe et en PACA, en danger à l'échelle française, et la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), protégée en France, présente en annexes II et IV de la Directive européenne dite « Habitat Faune Flore », et considérée par l'UICN comme quasi-menacée en Europe.



Figure 7 – Photographies d'odonates patrimoniaux de la RNR Tour du Valat. A gauche : *Lestes macrostigma* ; à droite : *Oxygastra curtisii*

Parmi les 589 espèces de **lépidoptères** inventoriés, on trouve la Vanesse des Pariétaires (*Polygonia egea*), à forte valeur patrimoniale car en danger en France et en région PACA (UICN Red List), mais qui n'a fait l'objet que d'une seule observation anecdotique sur le site. En revanche, la Diane (*Zerynthia polyxena*), un papillon de jour protégé en France et présent en annexe IV de la Directive européenne dite « Habitat Faune Flore » est localement abondant sur la Réserve naturelle.



Figure 8 – Photographie d'un lépidoptère patrimonial de la RNR Tour du Valat : *Zerynthia polyxena*



Une espèce d'**orthoptère**, le Criquet tricolore (*Paracinema tricolor*), est quasi menacée en Europe et vulnérable régionalement (UICN Red List). On trouve aussi sur le site le Criquet des joncs (*Chorthippus juncudus*), en danger critique, ainsi que le Criquet des dunes (*Calephorus compressicornis*) et le Grillon des jonchères (*Trigonidium cicindeloides*), en danger en région PACA (UICN Red List).

Figure 9 – Photographie d'un orthoptère patrimonial de la RNR Tour du Valat : *Paracinema tricolor*

Parmi les **crustacés d'eau douce** patrimoniaux, cinq espèces sont vulnérables en France (UICN Red List) : *Alona azorica*, *Coronatella elegans*, *Daphnia atkinsoni*, *Hemidiaptomus ingens* et *Imnadia yeyetta*.

Cinquante-six espèces de **mollusques** ont été inventoriées. L'escargot peson (*Zonites algirus*) est vulnérable à l'échelle mondiale et européenne, et *Mercuria similis* est en danger en France (UICN Red List), mais ce dernier ne fait l'objet d'aucune mention récente sur le site.



Figure 10 – Photographies d'un mollusque patrimonial de la RNR Tour du Valat : *Zonites algirus*.

La récente liste rouge des **araignées** menacées de France métropolitaine (2023) a permis d'identifier sept espèces patrimoniales parmi les nombreuses espèces inventoriées sur la Tour du Valat. Ce groupe a toutefois été peu étudié sur la Tour du Valat et la plupart des mentions sont issues de prospections très anciennes (années 1960). Plus récemment, une donnée de *Dolomedes plantarius* est jugée incertaine mais l'espèce peut être présente sur le site et a été signalée à proximité.

Trente-et-une espèces de **poissons** ont été inventoriées sur la Réserve. Une espèce, l'anguille européenne (*Aguilla anguilla*) est en danger critique au niveau mondial, européen et français (UICN Red List). Trois autres espèces apparaissent en annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore : l'alse feinte (*Alosa fallax*), la bouvière (*Rhodeus amarus*) et la lamproie marine (*Petromyzon marinus*).



Figure 11 – Photographies de poissons patrimoniaux de la RNR Tour du Valat. De haut en bas et de gauche à droite : *Anguilla anguilla*, *Alosa fallax*, *Petromyzon marinus* et *Rhodeus amarus*.

Huit espèces d'**amphibiens** sont présentes sur la Réserve, toutes protégées nationalement. Le Pélobate cultripède (*Pelobates cultripes*) est vulnérable au niveau mondial, européen et français, et en danger à l'échelle de la région PACA (UICN Red List). La population présente sur la RNR est l'unique population actuellement connue pour l'île de Camargue.

Quatorze espèces de **reptiles** ont été identifiées dont deux quasi-menacées au niveau mondial : la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), inscrite en annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore, et le Lézard ocellé (*Timon lepidus*), vulnérable en France (UICN Red List). Ce grand lézard n'a toutefois plus fait l'objet d'observations récentes sur le domaine malgré des recherches ciblées.



Figure 12 – Photographies d'amphibien et reptiles patrimoniaux de la RNR Tour du Valat. De gauche à droite : *Pelobates cultripes*, *Emys orbicularis* et *Timon lepidus*



Quarante-trois espèces de **mammifères** sont présentes sur le site, dont le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), en danger au niveau mondial (UICN Red List). Trois espèces de chiroptères ainsi que le campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) sont considérés vulnérables au niveau mondial et/ou européen (UICN Red List).

Figure 13 – Photographie d'un mammifère patrimonial de la RNR Tour du Valat : le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*)



Parmi les 328 espèces d'**oiseaux** observées sur le site, 70 s'y reproduisent régulièrement. Le site présente un intérêt particulier pour la reproduction des hérons paludicoles et arboricoles, de la Glaréole à collier (*Glaréola pratincola*), pour les stationnements migratoires des Spatules blanches (*Platalea leucorodia*) et autres échassiers, pour l'hivernage des anatidés et grands aigles, etc (voir Figure 13). 53 espèces nicheuses et 37 espèces hivernantes ou de passage sont considérées comme patrimoniales.

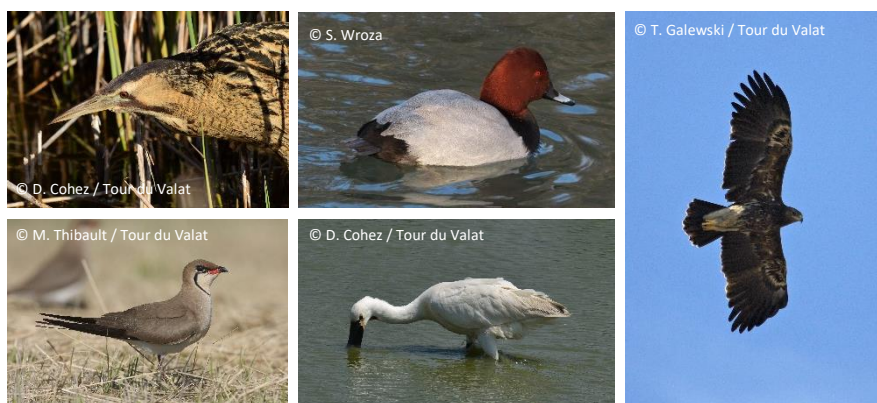


Figure 14 – Photographies d'oiseaux patrimoniaux de la RNR Tour du Valat. De gauche à droite et de haut en bas : Butor étoilé, Fuligule milouin, Glaréole à collier, Spatule blanche, Aigle criard

## ZOOM sur les zones d'extension

La Glaréole à collier (*Glareola pratincola*), espèce protégée à forte valeur patrimoniale, est présente sur les deux zones d'extension de la RNR. Les inventaires montrent qu'il y a eu :

- 12 tentatives de nidification pour au moins 24 jeunes à l'envol en 2022 sur le marais du Grenouillet, sachant que la majorité se situe sur la partie Nord du marais, dans la zone d'extension de la Réserve (**Giraud Nord**). Les précédentes tentatives remontaient à 2013-2014. 3 couples se sont également reproduit en 2023 dans le marais de la Braude.
- 18 tentatives de nidification pour au moins 21 jeunes à l'envol en 2022 sur les **terres de Moncanard**, zone d'extension de la Réserve. Les inventaires y recensent des tentatives de nidification tous les ans depuis 2011, fréquemment réussies.

Le domaine de **Giraud**, que ce soit la partie Sud déjà classée en RNR ou son extension sur la partie Nord, est un site important pour les oiseaux d'eau. Le marais du Grenouillet accueille des effectifs importants d'anatidés ou d'échassiers. En 2023, une importante colonie d'Échasses blanches (*Himantopus himantopus*) s'est installée. L'Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*), la Cigogne noire (*Ciconia nigra*), les Faucons d'Éléonore (*Falco eleonora*) et crécerellettes (*Falco naumanni*) y stationnent régulièrement. Le Pipit rousseline (*Anthus campestris*), la Fauvette à lunettes (*Sylvia conspicillata*), l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), le Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*), le Guépier d'Europe (*Merops apiaster*) s'y reproduisent. La Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*) y est régulièrement observée et la reproduction a été soupçonnée en 2023.

Les parcelles de **Giraud Nord** accueillent également une des rares population qui semble se maintenir de Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*). Le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) a déjà été entendu sur les mares temporaires. La Diane (*Zerynthia polyxena*), le Petit monarque (*Danaus chrysippus*) et le Lestes à grands stigmas (*Lestes macrostigma*) ont déjà été notés.

Sur les **terres de Moncanard**, on trouve des espèces d'oiseaux s'alimentant ou se reproduisant, dont certaines du cortège des oiseaux steppiques : Alouette des champs (*Alauda arvensis*), Busard cendré (*Circus pygargus*), Échasse blanche (*Himantopus himantopus*), Faucon crécerellette (*Falco naumanni*), Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), Pipit rousseline (*Anthus campestris*), Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*), Tarier pâle (*Saxicola rubicola*), Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), etc.

## 4. Usages en vigueur

### 4.1. Servitudes

- **Installations électriques :**
  - Convention de passage de ligne électrique Enedis : ligne aérienne et souterraine moyenne tension.
  - Sur la parcelle OZ28 (zone d'extension de Moncanard) EDF dispose de tous les droits nécessaires à l'exploitation du transformateur électrique existant (entretien des canalisations de raccordement au réseau, accès aux canalisations et au local, dégagements permettant le passage du matériel).
- **Servitudes de passage :**
  - La Tour du Valat dispose d'un droit de passage pour accéder aux Dunes de la Commanderie, via la parcelle PE37 (coin Sud-Ouest des dunes).
  - Le propriétaire de la parcelle OZ30 située à Moncanard Sud (à l'Ouest de la zone d'extension) dispose d'un droit de passage pour tous véhicules sur le chemin existant en limite Sud des terres de Moncanard (parcelle OZ28).
- **Servitude d'écoulement :**
  - La SCA des Silos de Tourtoulon (terrains situés à l'Est de la route du Sambuc à Arles) dispose d'une servitude pour déverser les eaux d'écoulement des rizières à travers la parcelle PC55 (Giraud), via une roubine qui rejoint l'égout de Cazeau.
- **Servitude d'aqueduc :**
  - La Tour du Valat bénéficie d'une servitude d'aqueduc pour les parcelles PC55, OK33 et PC54 via la parcelle OK31.

### 4.2. Activités socio-économiques

#### *Agriculture*

Le Domaine de la Tour du Valat est entouré d'importantes surfaces agricoles, notamment sur les bordures Est et Sud du site. Cultivées pour la plupart en conventionnel, les cultures sont principalement du riz et du blé. Sur le Domaine (hors Réserve), du blé, du foin, de la luzerne et du riz sont cultivés en Agriculture Biologique. Aucune terre cultivée n'est présente sur la RNR, mais plusieurs parcelles sont des friches agricoles (notamment les terrains les plus à l'Est des Terres de Moncanard, zone d'extension de la Réserve).

Concernant l'élevage, on trouve autour de la Tour du Valat plusieurs manades. 3 d'entre elles, ainsi que la manade de la Tour du Valat, pâturent sur le Domaine. Cela représente un cheptel d'environ 450 taureaux et 80 chevaux. Environ 87% des terrains actuellement classés en Réserve sont pâturés par les manades de la Tour du Valat, Bon, et Fabre-Mailhan. La parcelle d'extension de la Réserve Giraud Nord est déjà pâturée par des chevaux, qui pâturent aussi en Réserve sur Giraud.

#### *Chasse*

La chasse au gibier d'eau fait partie des activités prépondérantes en Camargue, qu'elle soit communale ou privée, et représente un enjeu social et économique très fort. Seul 10% du périmètre du Domaine de la Tour du Valat n'est pas contiguë à une propriété de chasse. 9 km de chemins (drailles) chassés par les chasseurs communaux (ouvert tous les jours) traversent ou longent le site. Deux groupes de chasse se partagent l'activité cynégétique sur le domaine de la Tour du Valat, hors Réserve : le groupe de chasse de la Tour du Valat et celui de l'association Les marais du Verdier. Sur la Réserve naturelle, la régulation des populations de sangliers est assurée par chasse à l'arc (convention annuelle avec l'association Les Archers de Camargue) ou en battue par le groupe de chasse de la Tour du Valat.

### *Tourisme et ouverture au public*

Le tourisme (culturel, balnéaire et naturaliste) est une activité importante en Camargue. Autour de la Tour du Valat, les centres d'intérêts principaux concernent essentiellement des activités de découverte de la tradition gardiane dans les mas agricoles et de la nature (proximité de la Réserve). Sur le Domaine de la Tour du Valat, seuls les marais du Verdier (120 ha, hors Réserve) et une plateforme d'observation sont en libre accès pour le grand public. Des visites guidées de la Réserve sont organisées dans l'année, soit par la Tour du Valat soit par le Bureau des Guides Naturalistes (via une convention). Des visites exceptionnelles peuvent aussi avoir lieu dans le cadre de journées portes ouvertes ou de l'accueil de partenaires sur site.

### *Recherche scientifique*

La recherche scientifique est l'un des buts de la Fondation Tour du Valat. Le Domaine accueille donc les projets de recherche et d'expérimentations des équipes scientifiques de la Tour du Valat. Les projets de recherche et de gestion des zones humides méditerranéennes sont répartis en cinq Thèmes : « Conservation des espèces », « Écologie de la Santé », « Dynamique des zones humides et gestion de l'eau », « Gestion et restauration des écosystèmes naturels et agricoles », et « Interfaces Science et Société ». Le site accueille aussi des projets de recherche menés par des partenaires extérieurs (CNRS, CEREGE, INRAe, Institut Pasteur, IMEP, OFB, PNR, AIRFOBEP, Météo France, Université de Leuven, Université de Lausanne, Université d'Avignon, Université de Montpellier, Université d'Aix-Marseille, etc.). Certains de ces projets de recherche concordent avec les objectifs d'amélioration des connaissances définis dans le plan de gestion de la RNR et peuvent donc avoir lieu dans la Réserve.

## **5. Réglementation envisagée**

Les zones d'extension concernent des terrains similaires à la Réserve actuelle, les enjeux réglementaires sont donc sensiblement les mêmes. Ainsi, la réglementation proposée tient surtout compte des retours d'expérience des agents de la Tour du Valat, après 15 ans d'application de la réglementation actuelle, ainsi que de l'évolution des textes législatifs et réglementaires et de l'expérience des juristes de Réserves Naturelles de France.

Le texte intégral de proposition de réglementation est annexé au présent dossier de classement de la Réserve. Il réorganise les articles de la délibération de classement précédente (Délibération n°08-156 de la Région Provence-Alpes-Côte D'Azur) par grands thèmes, ajoute des articles pour réglementer des pratiques qui ne l'étaient pas, et modifie certains articles existants. Ces changements sont présentés dans le tableau page suivante.

L'objectif de l'ensemble des interdictions et suggestions est de fixer un cadre permettant la protection de la Réserve tout en maintenant des activités compatibles avec cette préservation.

Tableau 3 - Résumé des modifications apportées à la réglementation de la RNR Tour du Valat

Chapitres	Articles	Modifications
Protection des milieux et des espèces	3.1 Atteintes aux milieux	Interdiction des perturbations pyrotechniques et lumineuses en plus des sonores. Interdiction de prélever fossiles, minéraux ou spécimens archéologiques. Interdiction de dégrader les équipements de la Réserve.
	3.2 Végétaux et fonge	Distinction entre végétaux et fonge, afin de bien préciser que la fonge est concernée. Interdiction de la vente et de l'achat de végétaux ou fonge provenant de la Réserve. Interdiction de la cueillette et du ramassage.
	3.3 Animaux sauvages	Interdiction de la vente et de l'achat d'animaux sauvages provenant de la Réserve.
	3.4 Animaux domestiques	Ajout des chiens de recherche au sang dans le cadre de la chasse du sanglier.
	3.5 Circulation et stationnement des personnes	Distinction en deux articles selon si motorisé ou non. Distinction des exceptions en fonction de la possibilité ou non de sortir des chemins. Intégration dans cet article de l'interdiction de camping et bivouac existante.
	3.6 Circulation et stationnement des véhicules à moteur	Ajout de l'exception permettant de circuler hors chemins en cas d'impératifs de gestion.
Réglementation des activités	3.7 Activités agricoles et pastorales	Ajout de modalités spécifiques pour l'utilisation de produits antiparasitaires. Interdiction du drainage et de l'irrigation par d'autres personnes que le gestionnaire. Interdiction d'affouragement et introduction de modalités de dérogation.
	3.8 Chasse	Nouvel article
	3.9 Pêche	Nouvel article
	3.10 Activités et manifestations de loisirs, sportives ou touristiques	Nouvel article
	3.11 Prises de vues et de sons	-
	3.12 Publicité	Distinction en un nouvel article de la partie « Utilisation du nom de la Réserve ».
	3.13 Utilisation du nom de la Réserve naturelle	Distinction en un nouvel article.
	3.14 Modification de l'état ou de l'aspect d'une Réserve naturelle	-
3.15 Travaux	Modification dans l'organisation de l'article, par cas pour plus de clarté.	
Global		Ajout d'exceptions pour la police de l'environnement et les secours. Homogénéisation des modalités de dérogation.

## 6. Gestion envisagée

### 6.1. Gouvernance

#### *Gestionnaire*

Le Président du Conseil régional désigne un gestionnaire de la Réserve naturelle régionale avec lequel il passe une convention. Le gestionnaire est notamment chargé :

- D'élaborer, mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale,
- De réaliser ou de faire réaliser l'ensemble des opérations nécessaires à la conservation du patrimoine naturel de la Réserve naturelle régionale et au maintien des équilibres biologiques des habitats et de leurs populations animales et végétales,
- De veiller à l'application des mesures de protection en s'appuyant sur les agents cités à l'article L. 332-20 du code de l'environnement.

La gestion de la RNR Tour du Valat est confiée à la Fondation Tour du Valat, dont l'un des buts est de gérer le domaine de la Tour du Valat en vue de conserver sa flore, sa faune et ses habitats, et de maintenir voire augmenter sa biodiversité.

#### *Comité consultatif*

Il est institué un comité consultatif dont la composition, les missions et les modalités de fonctionnement sont fixées par le Président du Conseil Régional. Le comité consultatif examine les questions relatives à la gestion et au fonctionnement de la Réserve naturelle régionale et à l'application de mesures de protection.

#### *Conseil scientifique*

Le conseil scientifique de la Tour du Valat peut être sollicité par le gestionnaire ou par le comité consultatif de la Réserve pour toute question à caractère scientifique touchant la Réserve naturelle régionale.

### 6.2. Documents de gestion

Les premiers documents d'organisation de la gestion du site apparaissent à la fin des années 70 et le premier réel plan de gestion est élaboré en 1986. Depuis, 6 plans de gestion se sont succédé, le dernier validé couvrant la période 2016-2020. Une évaluation de ce document a été réalisée courant 2020, et l'élaboration du 7<sup>e</sup> plan de gestion a été entamée 2021. Toutefois, le contexte sanitaire et le contexte de projet d'extension de la Réserve n'ont pas permis la finalisation rapide d'un plan de gestion. Ainsi, une notice intermédiaire de gestion couvrant la période 2022-2023 a été rédigée et validée. Le 7<sup>e</sup> plan de gestion du site, qui couvrira la période 2024-2033 et utilisera de nouveau la méthode des « Conservation Standards », est en cours de rédaction.

### 6.3. Orientations de gestion

Les cibles de conservation identifiées sont les suivantes :

- Diversité des mares et marais temporaires
- Étendues de pelouses, jonchaies et sansouïres
- Communautés d'oiseaux d'eau
- Patrimoine naturel d'origine fluviale
- Dunes de la Commanderie

La gestion du site tient également compte des autres vocations de la Tour du Valat et activités ayant lieu sur le domaine : agriculture et élevage biologique, chasse raisonnée, recherche scientifique, transfert des pratiques et accueil du public.

Les menaces pouvant impacter ces cibles sont identifiées (25 types de menaces) et évaluées (de faible à très élevée). Pour chacune, des stratégies sont proposées, associées à des objectifs. Les principales stratégies de gestion pour 2022-2023 sont présentées ci-dessous. Elles pourront évoluer avec la finalisation du 7<sup>e</sup> plan de gestion du site.

- **Diversité des mares et marais temporaires :**

→ *D'ici 2025, l'ensemble des mares et marais temporaires existants est préservé et présente un fonctionnement hydrologique non altéré.*

- Entretien et surveillances des infrastructures hydrauliques
- Réouverture / rajeunissement de certains sites
- Pâturage à des périodes propices

- **Étendues de pelouses, jonchaies et sansouïres :**

→ *D'ici 2025, les pelouses, jonchaies et sansouïres représentent plus de 60% (1530ha) du Domaine, sont fonctionnelles et en bon état de conservation.*

- Contrôle des ligneux sur les pelouses (renforcement de la population de Lapin, poursuite du pâturage bovins, intervention mécanique, pâturage complémentaire ovins / caprins)
- Maîtrise hydraulique
- Contrôle des EEE

- **Communautés d'oiseaux d'eau :**

→ *Le Domaine reste un site d'accueil majeur pour les oiseaux d'eau présents en Camargue. Selon les espèces, des habitats propices sont disponibles à toutes les saisons.*

- Gestion hydraulique propice sur les grands marais
- Surveillance du site / éviter les dérangements
- Contrôle des émergentes sur le Saint-Seren (pâturage)

- **Patrimoine naturel d'origine fluviale :**

→ *D'ici 2025, les milieux fluvio-lacustres sous l'influence de l'eau douce sont dans un état de conservation permettant le maintien, voire le retour, des espèces caractéristiques du patrimoine naturel d'origine fluviale.*

- Maîtrise hydraulique
- Cahier des charges (entretien, pêche)

- **Dunes de la Commanderie :**

→ *Jusqu'en 2030, les dunes de la Commanderie sont maintenues dans un bon état de conservation.*

- Libre évolution
- Information / Sensibilisation
- Surveillance
- Bornage et servitude

## ZOOM sur les zones d'extension

Le plan de gestion de la Tour du Valat étant en cours de rédaction, il pourra inclure les deux zones d'extension de la Réserve naturelle.

**Giraud Nord** étant très similaire à la partie Giraud déjà en Réserve, la gestion envisagée est la même que celle qui y sera appliquée. Des inventaires pourront permettre de confirmer les habitats et espèces présents sur cette parcelle, afin de l'intégrer au mieux dans les actions de gestion prévues. Les marais à cheval sur deux parcelles, notamment le marais du Grenouillet, pourront être gérés d'un seul tenant. L'un des principaux enjeux est donc de récupérer la maîtrise hydraulique de ce marais. Des premiers travaux dans ce sens ont été lancés début 2023. Une action de maintien et de mise en valeur d'un patrimoine bâti original, la Cabane des Rosses devra être programmée assez rapidement.

Les **terres de Moncanard** font déjà partie du Domaine de la Tour du Valat, bien qu'actuellement situées hors Réserve. Elles sont donc déjà incluses dans les documents de gestion actuels, qui couvrent le Domaine entier (dont la RNR). Les projets de mise en culture sur ces parcelles sont abandonnés, l'objectif dorénavant sera de privilégier le retour et le maintien du cortège d'oiseaux steppiques.

## 7. Gardiennage et surveillance

L'organisme gestionnaire, chargé de contrôler l'application de la réglementation définie pour la Réserve, s'appuie pour cela sur trois agents commissionnés et assermentés au titre des Réserves naturelles, dont le conservateur de la RNR. Le gardiennage est principalement assuré par les deux autres agents commissionnés de la Réserve.

Actuellement, 4 agents sont assermentés garde-particulier / garde-chasse particulier sur l'ensemble du domaine ainsi que sur Giraud Nord.

Les infractions à la législation relative aux Réserves naturelles et aux dispositions de la délibération de classement peuvent être constatées par tous les agents cités à l'article L332-20 du Code de l'environnement. Les infractions aux dispositions du Code de l'environnement relatives à l'ensemble des Réserves naturelles, ainsi qu'aux dispositions de la délibération, seront punies par les peines prévues aux articles L.332-25 à L332-27, et R.332-69 à R.332-81 du Code de l'environnement.

La stratégie de surveillance est essentiellement d'être présent tout au long de la période de chasse (week-end compris) afin de montrer que la Réserve est gardée et ainsi de limiter les actes de braconnage.

La délimitation du site par les clôtures barbelées fait office de barrière pour le bétail mais également pour les contrevenants. Leur bon état en limite du site est donc indispensable, ce qui représente une charge importante (financière et en temps de travail).



## ANNEXES

Annexe 1 – Flore patrimoniale de la Tour du Valat

Annexe 2 – Faune patrimoniale de la Tour du Valat

## Annexe 1 – Flore patrimoniale de la Tour du Valat

Voir page suivante :

Tableau 4 - Flore patrimoniale de la Tour du Valat

Nom français	Nom scientifique	Protection régionale <sup>1</sup>	UICN PACA <sup>2</sup>	Protection nationale <sup>3</sup>	UICN France <sup>4</sup>	UICN Europe <sup>5</sup>	Directive Habitat <sup>6</sup>	UICN Monde <sup>7</sup>	Statut sur le site
Agrostis de Pourret	<i>Neoschischkinia pourretii</i> (Willd.) Valdés & H.Scholz	●			LC				Donnée douteuse
Ail petit Moly	<i>Allium chamaemoly</i> L., 1753			●	LC	DD		LC	Stations importantes sur les montilles de Redon, Cabane rouge et Clos du Marteau
Althénie filiforme	<i>Althenia filiformis</i> Petit, 1829		VU		NT	DD			Très localisé sur les emprunts ouest de la Baisse Salée
Asperge maritime	<i>Asparagus maritimus</i> (L.) Mill., 1768	●				DD		DD	Bien représenté
Céraiste de Sicile	<i>Cerastium siculum</i> Guss., 1832	●			LC				Rare
Chiendent allongé	<i>Elytrigia elongata</i> (Host) Nevski, 1936	●			LC			LC	Assez commune
Cranson à feuilles de pastel	<i>Ionopsidium glastifolium</i> (L.) M.Koch, 2012	●			LC				Bien représenté
Cresse de Crête	<i>Cressa cretica</i> L., 1753	●	VU		LC			LC	30 stations, certaines très importantes
Crypsis en forme d'aiguillon	<i>Sporobolus aculeatus</i> (L.) P.M.Peterson, 2014	●			LC				Bien représenté
Crypsis faux choin	<i>Sporobolus schoenoides</i> (L.) P.M.Peterson, 2014	●			LC			LC	Au moins 6 stations, certaines importantes
Etoile d'eau	<i>Damasonium polyspermum</i> Coss., 1849		VU	●	VU	VU		VU	6 stations
Flûteau fausse-renoncule	<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl., 1854				LC	NT		NT	Peu commun
Gagée des pouilles	<i>Gagea apulica</i> Peruzzi & J.-M.Tison, 2012		VU		VU			VU	Présent sur quelques montilles sableuses
Glaïeul douteux	<i>Gladiolus dubius</i> Guss, 1832			●	LC				Assez commun
Jonc de Desfontaine	<i>Juncus fontanesii</i> J.Gay, 1827		EN		EN	LC		LC	Peut être signalé par erreur
Jonc fleuri	<i>Butomus umbellatus</i> L., 1753		VU		LC	LC		LC	Localisé (Esquineau, St Seren)
Koelérie du littoral	<i>Rostraria pubescens</i> (Lam.) Trin., 1820				NT				
Laïche faux-souchet	<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	●							Une station découverte récemment
Linaire grecque	<i>Kickxia commutata</i> (Bernh. ex Rchb.) Fritsch, 1897 subsp. <i>commutata</i>			●					Stations importantes sur Ferigoulet et Cabane rouge (> 1000 pieds)
Mélilot de Messine	<i>Melilotus messanensis</i> (L.) All., 1785	●	EN		VU				Localisé
Oenanthe fistuleuse	<i>Oenanthe fistulosa</i> L., 1753		VU		LC	LC		LC	Assez commune
Ophioglosse commun	<i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753	●			LC	LC			Localisé sur quelques bordures de canaux d'irrigation, stations importantes
Ophrys de Bertoloni	<i>Ophrys bertolonii</i> Moretti, 1823			●	NT	LC		LC	Localisé

<b>Ophrys tenthède</b>	<i>Ophrys tenthredinifera</i> Willd., 1805			●	VU	LC			Un pied isolé, disparu depuis 2019
<b>Pigamon méditerranéen</b>	<i>Thalictrum lucidum</i> L., 1753		VU		NT				
<b>Potamot nageant</b>	<i>Potamogeton natans</i> L., 1753		VU		LC	LC		LC	
<b>Pulicaire de Sicile</b>	<i>Pulicaria sicula</i> (L.) Moris, 1843	●	EN		NT			LC	
<b>Romulée à petites fleurs</b>	<i>Romulea columnae</i> Sebast. & Mauri, 1818	●			LC				Localisé sur les montilles de Redon
<b>Ruppie maritime</b>	<i>Ruppia maritima</i> L., 1753	●			LC	LC		LC	Bien représenté
<b>Salicaire à trois bractées</b>	<i>Lythrum tribracteatum</i> Salzm. ex Spreng., 1827			●	LC	LC		LC	17 stations
<b>Scirpe du littoral</b>	<i>Schoenoplectus litoralis</i> (Schrad.) Palla, 1888		VU		LC	LC		LC	Peuplement important sur certains marais (St Seren, Redon)
<b>Scorzonère à petites fleurs</b>	<i>Scorzonera parviflora</i> Jacq., 1776		VU	●	EN				A confirmer, aucune mention récente
<b>Trèfle à pied d'oiseau</b>	<i>Trifolium ornithopodioides</i> L., 1753		EN		LC				
<b>Vigne sauvage</b>	<i>Vitis vinifera</i> subsp. <i>sylvestris</i> (C.C.Gmel.) Hegi, 1925			●					
<b>Zannichellie à feuilles obtuses</b>	<i>Zannichellia obtusifolia</i> Talavera, García-Mur. & H.Smit, 1986	●	EN		DD	NT		NT	
<b>Elatine à longs pédicelles</b>	<i>Elatine macropoda</i> Guss., 1827		EN		NT	DD		LC	Trouvé en banque de graines et confirmé sur une mare temporaire
	<i>Riella cossoniana</i> Trab., 1887					NT			
	<i>Riella helicophylla</i> (Bory & Mont.) Mont., 1852					NT	An II		
	<i>Riella notarisii</i> (Mont.) Mont., 1852			●		NT			
	<i>Tolypella salina</i> R.Corillion, 1960			●					

<sup>1</sup> Arrêté du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

<sup>2</sup> Noble V., Van Es J., Michaud H., Garraud L., 2015. Liste Rouge de la flore vasculaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur – Version mise en ligne. DREAL et région PACA, 14 pp.

<sup>3</sup> Arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

<sup>4</sup> IUCN France, FCBN et MNHN, 2012. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés.

<sup>5</sup> Bilz M., Kell S.P., Maxted N. and Lansdown R.V. 2011. European Red List of Vascular Plants. Luxembourg: Publications Office of the European Union électronique

<sup>6</sup> Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage

<sup>7</sup> IUCN 2016. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2016-1. <http://www.iucnredlist.org>

## Annexe 2 – Faune patrimoniale de la Tour du Valat

Tableau 5 - Odonates patrimoniaux de la RNR Tour du Valat

ODONATES							
Espèce	Protection nationale <sup>1</sup>	UICN PACA <sup>2</sup>	UICN France <sup>3</sup>	UICN Europe <sup>4</sup>	UICN Monde <sup>4</sup>	Directive Habitat <sup>5</sup>	Statut sur le site
<i>Coenagrion pulchellum</i> <b>Agrion joli</b>		EN	VU	LC	LC		Pas d'observation récente
<i>Gomphus simillimus</i> <b>Gomphe semblable</b>		LC	LC	NT	LC		Peu commun
<i>Lestes macrostigma</i> <b>Leste à grands stigmas</b>		VU	EN	VU	LC		Très bien représentée, population abondante les années favorables
<i>Lestes sponsa</i> <b>Leste fiancé</b>		LC	NT	LC	LC		Assez commun
<i>Oxygastra curtisii</i> <b>Cordulie à corps fin</b>	●	LC	LC	NT	LC	An II et IV	Devenu peu commun, certaines stations ont disparu
<i>Sympetrum depressiusculum</i> <b>Sympetrum déprimé</b>		VU	EN	VU	LC		Aucune observation récente
<i>Sympetrum vulgatum</i> <b>Sympétrum vulgaire</b>		NT	NT	LC	LC		Occasionnel

<sup>1</sup> Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

<sup>2</sup> Lambret P., Ronne C., Bence S., Blanchon Y., Blettery J., Durand E., Leccia MF. & Papazian M. (2017). Révision de la liste rouge des libellules (Odonata) de Provence-Alpes-Côte d'Azur – version 2017. *Martinia* 33(1-2) : 37-52.

<sup>3</sup> UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France.

<sup>4</sup> UICN 2022. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2022-2. <http://www.iucnredlist.org> [Consulté le 07/04/2023]

<sup>5</sup> Annexes de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Tableau 6 - Lépidoptères patrimoniaux de la RNR Tour du Valat

LEPIDOPTERES							
Espèce	Protection nationale <sup>1</sup>	UICN PACA <sup>2</sup>	UICN France <sup>3</sup>	UICN Europe <sup>4</sup>	UICN Monde <sup>4</sup>	Directive Habitat <sup>5</sup>	Statut sur le site
RHOPALOCERES							
<i>Hipparchia statilinus</i> <b>Faune</b>		LC	LC	NT	LC		Commun
<i>Nymphalis antiopa</i> <b>Morio</b>		VU					Ancienne mention
<i>Polygonia egea</i> <b>Vanesse des Pariétaires</b>		EN	EN	LC			Une seule observation, anecdotique
<i>Zerynthia polyxena</i> <b>Diane</b>	●	LC	LC	LC		An IV	Bien implanté
<i>Zerynthia rumina</i>	●	LC	LC	LC			Pas de mention récente
<i>Colias hyale</i>		NT	LC	LC			Pas de mention récente
<i>Thymelicus acteon</i> <b>Hespérie acteon</b>		LC	LC	NT			Régulier
ZYGENES							
<i>Zygaena trifolii</i> <b>Zygène des prés</b>		VU					Peu commun
AUTRES HETERO CERES							
<i>Proserpinus proserpina</i> <b>Sphinx de l'épilobe</b>	●				DD	An IV	Peu commun

<sup>1</sup> Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

<sup>2</sup> Bence S. (coord.) (2014). Liste rouge régionale des Rhopalocères et Zygènes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, CEN PACA, 22p.

<sup>3</sup> UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France.

<sup>4</sup> UICN 2022. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2022-2. <http://www.iucnredlist.org> [Consulté le 07/04/2023]

<sup>5</sup> Annexes de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Tableau 7 - Orthoptères patrimoniaux de la RNR Tour du Valat

ORTHOPTERES						
Espèce	Protection nationale <sup>1</sup>	UICN PACA <sup>2</sup>	UICN Europe <sup>3</sup>	UICN Monde <sup>3</sup>	Directive Habitat <sup>4</sup>	Statut sur le site
<i>Acrida ungarica</i> <b>Truxale méditerranéenne</b>		NT	LC	LC		Assez commun
<i>Calephorus compressicornis</i> <b>Criquet des dunes</b>		EN	LC			Localement abondant
<i>Chorthippus albomarginatus</i> <b>Criquet marginé</b>		NT	LC			Peu commun
<i>Chorthippus jucundus</i> <b>Criquet des joncs</b>		CR	LC			Mention ancienne, à confirmer
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> <b>Courtilière commune</b>		NT	LC			Régulier
<i>Paracnema tricolor</i> <b>Criquet tricolore</b>		VU	NT			Assez commun
<i>Trigonidium cicindeloides</i> <b>Grillon des jonchères</b>		EN	LC			Régulier

<sup>1</sup> Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

<sup>2</sup> BENCE S. (coordination), 2018. Liste Rouge des Orthoptères de Provence-Alpes- Côte d'Azur – Version mise en ligne. Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement & Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 10 p.

<sup>3</sup> UICN 2022. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2022-2. <http://www.iucnredlist.org> [Consulté le 07/04/2023]

<sup>4</sup> Annexes de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Tableau 8 - Crustacés d'eau douce patrimoniaux de la RNR Tour du Valat

CRUSTACES D'EAU DOUCE					
Espèce	UICN France <sup>1</sup>	UICN Europe <sup>2</sup>	UICN Monde <sup>2</sup>	Directive Habitat <sup>3</sup>	Statut sur le site
<i>Alona azorica</i>	VU				
<i>Branchipus schaefferi</i>	NT				Assez commun
<i>Coronatella elegans</i>	VU				
<i>Daphnia atkinsoni</i>	VU				
<i>Diaptomus cyaneus</i>	NT				
<i>Hemidiaptomus ingens</i>	VU				
<i>Imnadia yeyetta</i>	VU				Assez commun dans certaines mares temporaires
<i>Tanymastix stagnalis</i>	NT				Assez commun
<i>Triops cancriformis</i>	NT				Peu commun

<sup>1</sup> UICN France & MNHN (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Crustacés d'eau douce de France métropolitaine. Paris, France.

<sup>2</sup> UICN 2022. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2022-2. <http://www.iucnredlist.org> [Consulté le 07/04/2023]

<sup>3</sup> Annexes de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Tableau 9 - Mollusques d'eau douce patrimoniaux de la RNR Tour du Valat

MOLLUSQUES					
Espèce	UICN France <sup>1</sup>	UICN Europe <sup>2</sup>	UICN Monde <sup>2</sup>	Directive Habitat <sup>3</sup>	Statut sur le site
<i>Anodonta cygnea</i>	VU	NT	LC		Présente dans certains canaux et marais doux irrigués
<i>Omphiscola glabra</i>	NT	NT	NT		Pas de mention récente
<i>Mercuria similis</i>	EN		LC		Pas de mention récente, présence douteuse
<i>Unio mancus requienii</i>	LC	NT	NT		Pas de mention récente
<i>Zonites algerus</i> <b>Escargot peson</b>	LC	VU	VU		Peu commun, présent dans les zones boisées

<sup>1</sup> UICN Comité français, OFB & MNHN (2021). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mollusques continentaux de France métropolitaine. Paris, France.

<sup>2</sup> UICN 2022. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2022-2. <http://www.iucnredlist.org> [Consulté le 19/04/2023]

<sup>3</sup> Annexes de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Tableau 10 - Araignées patrimoniales de la RNR Tour du Valat

ARAIGNEES					
Espèce	UICN France <sup>1</sup>	UICN Europe <sup>2</sup>	UICN Monde <sup>2</sup>	Directive Habitat <sup>3</sup>	Statut sur le site
<i>Dolomedes plantarius</i>	EN		VU		Une donnée récente incertaine, à confirmer
<i>Larinia bonneti</i>	VU				Ancienne mention
<i>Oedothorax paludigenus</i>	NT				Ancienne mention
<i>Pardosa occidentalis</i>	VU				Ancienne mention
<i>Silometopus nitidithorax</i>	NT				Ancienne mention
<i>Singa lucina</i>	VU				Ancienne mention
<i>Zelotes mundus</i>	EN				Découverte sur la roselière des Sangliers

<sup>1</sup> UICN Comité français, OFB, MNHN & AsFra (2023). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Araignées de France métropolitaine. Paris, France

<sup>2</sup> UICN 2022. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2022-2. <http://www.iucnredlist.org> [Consulté le 07/04/2023]

<sup>3</sup> Annexes de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Tableau 11 - Autres invertébrés patrimoniaux de la RNR Tour du Valat

Espèce	UICN Europe <sup>1</sup>	UICN Monde <sup>1</sup>	Directive Habitat <sup>2</sup>	Statut sur le site
<i>Hirudo medicinalis</i> <b>Sangsue médicinale</b>		NT	An V	Pas de mention récente

<sup>1</sup> UICN 2022. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2022-2. <http://www.iucnredlist.org> [Consulté le 07/04/2023]

<sup>2</sup> Annexes de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Tableau 12 - Poissons patrimoniaux de la RNR Tour du Valat

POISSONS						
Espèce	Protection nationale <sup>1</sup>	UICN France <sup>2</sup>	UICN Europe <sup>3</sup>	UICN Monde <sup>3</sup>	Directive Habitat <sup>4</sup>	Statut sur le site
<i>Anguilla anguilla</i> <b>Anguille</b>		CR	CR	CR		Assez commune
<i>Alosa fallax</i> <b>Alose feinte</b>	●	NT		LC	An II et V	Peu commune
<i>Cyprinus carpio</i> <b>Carpe commune</b>		LC	VU	VU		Très présente dans les canaux et les marais irrigués
<i>Esox lucius</i> <b>Brochet commun</b>	●	VU	LC	LC		Pas de mention récente, probablement disparu
<i>Rhodeus amarus</i> <b>Bouvière</b>	●	LC	LC	LC	An II	De nouveau capturé sur le Fumemorte
<i>Petromyzon marinus</i> <b>Lamproie marine</b>	●	EN	LC	LC	An II	Rares captures dans le canal du Fumemorte

<sup>1</sup> Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national

<sup>2</sup> UICN France, MNHN, SFI & AFB (2019). La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Poissons d’eau douce de France métropolitaine. Paris, France.

<sup>3</sup> UICN 2022. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2022-2. <http://www.iucnredlist.org> [Consulté le 07/04/2023]

<sup>4</sup> Annexes de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Tableau 13 - Amphibiens patrimoniaux de la RNR Tour du Valat

AMPHIBIENS							
Espèce	Protection nationale <sup>1</sup>	UICN PACA <sup>2</sup>	UICN France <sup>3</sup>	UICN Europe <sup>4</sup>	UICN Monde <sup>4</sup>	Directive Habitat <sup>5</sup>	Statut sur le site
<i>Epidalea calanita</i> <b>Crapaud calamite</b>	●	LC	LC	LC	LC	An IV	Localisé, effectifs en augmentation depuis 15 ans
<i>Hyla meridionalis</i> <b>Rainette méridionale</b>	●	LC	LC		LC	An IV	Bien représentée, possiblement en diminution
<i>Pelophylax perezii</i> <b>Grenouille de Perez</b>	●	NT	NT	LC	LC	An V	Répartition et abondance à préciser
<i>Pelophylax kl. grafi</i> <b>Grenouille de Graf</b>	●	NT	NT				Répartition et abondance à préciser
<i>Pelobates cultripes</i> <b>Pélobate cultripède</b>	●	EN	VU	VU	VU	An IV	Très localisé, effectif faible et en diminution depuis 15 ans
<i>Pelodytes punctatus</i> <b>Pelodyte ponctué</b>	●	LC	LC	LC	LC		Bien représenté
<i>Lissotriton helveticus</i> <b>Triton palmé</b>	●	NT	LC	LC	LC		Très localisé sur quelques sites irrigués par de l’eau douce

<sup>1</sup> Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

<sup>2</sup> CEN PACA (2017). Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles de Provence-Alpes-Côte d’Azur.

<sup>3</sup> UICN France, MNHN & SHF (2015). La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

<sup>4</sup> UICN 2022. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2022-2. <http://www.iucnredlist.org> [Consulté le 07/04/2023]

<sup>5</sup> Annexes de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.



Tableau 14 - Reptiles patrimoniaux de la RNR Tour du Valat

REPTILES							Statut sur le site
Espèce	Protection nationale <sup>1</sup>	UICN PACA <sup>2</sup>	UICN France <sup>3</sup>	UICN Europe <sup>4</sup>	UICN Monde <sup>4</sup>	Directive Habitat <sup>5</sup>	
<i>Chalcides striatus</i> <b>Seps strié</b>	●	NT	LC	LC	LC		Discret, mais largement présent même en sansouires
<i>Emys orbicularis</i> <b>Cistude d'Europe</b>	●	NT	LC	NT	NT	An II et IV	Population estimée à plus d'un millier d'individus (1600 ind marqués sur la tour du Valat depuis 1997)
<i>Lacerta bilineata</i> <b>Lézard à deux raies</b>	●	LC	LC	LC	LC	An IV	Commun dans les haies et milieux buissonnants
<i>Malpolon monspessulanus</i> <b>Couleuvre de Montpellier</b>	●	NT	LC	LC	LC		Largement distribuée, mais probable diminution
<i>Natrix maura</i> <b>Couleuvre vipérine</b>	●	LC	NT	LC	LC		Commun dans les canaux et marais doux
<i>Podarcis muralis</i> <b>Lézard des murailles</b>	●	LC	LC	LC	LC	An IV	Commun sur le bâti et dans les milieux boisés
<i>Timon lepidus</i> <b>Lézard ocellé</b>	●	NT	VU	NT	NT		Pas de mention depuis 2013, probablement éteint ?
<i>Zamenis scalaris</i> <b>Couleuvre à échelons</b>	●	NT	LC	LC	LC		Discret, mais largement présent

<sup>1</sup> Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

<sup>2</sup> CEN PACA (2017). Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

<sup>3</sup> UICN France, MNHN & SHF (2015). La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

<sup>4</sup> UICN 2022. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2022-2. <http://www.iucnredlist.org> [Consulté le 07/04/2023]

<sup>5</sup> Annexes de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

Tableau 15 - Mammifères patrimoniaux de la RNR Tour du Valat

MAMMIFERES						
Espèce	Protection nationale <sup>1</sup>	UICN France <sup>2</sup>	UICN Europe <sup>3</sup>	UICN Monde <sup>3</sup>	Directive Habitat <sup>4</sup>	Population sur le site
CHIROPTERES						
<b>Barbastelle d'Europe</b> <i>Barbastella barbastellus</i>	●	LC	VU	NT	An II et IV	Confirmé en 2022
<b>Grand murin</b> <i>Myotis myotis</i>	●	LC	LC	LC	An II et IV	Non reproducteur, Peu fréquent, rares mentions
<b>Grand Rhinolophe</b> <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	●	LC	NT	LC	An II et IV	Colonie de reproduction à proximité, chasse sur le site.
<b>Minioptère de Schreibers</b> <i>Miniopterus schreibersii</i>	●	VU		VU	An II et IV	Non reproducteur, survole le site
<b>Molosse de Cestoni</b> <i>Tadarida teniotis</i>	●	NT	LC	LC	An IV	Non reproducteur, survole le site
<b>Murin à oreilles échanquées</b> <i>Myotis emarginatus</i>	●	LC	LC	LC	An II et IV	Colonie de reproduction à proximité, chasse sur le site.
<b>Murin de Capaccini</b> <i>Myotis capaccinii</i>	●	NT	VU	VU	An II et IV	Une seule donnée, probablement anecdotique
<b>Murin de Daubenton</b> <i>Myotis daubentonii</i>	●	LC		LC	An IV	Confirmé en 2022
<b>Noctule de Leisler</b> <i>Nyctalus leisleri</i>	●	NT	LC	LC	An IV	Confirmé en 2022
<b>Oreillard gris</b> <i>Plecotus austriacus</i>	●	LC	NT	NT	An IV	Confirmé en 2022
<b>Pipistrelle commune</b>	●	NT		LC	An IV	Reproducteur, assez commun

<i>Pipistrellus pipistrellus</i>						
<b>Pipistrelle de Kuhl</b> <i>Pipistrellus kuhlii</i>	●	LC	LC	LC	An IV	Reproducteur, assez commun
<b>Pipistrelle de Nathusius</b> <i>Pipistrellus nathusii</i>	●	NT	LC	LC	An IV	Migrateur régulier
<b>Pipistrelle pygmée</b> <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	●	LC	LC	LC	An IV	Reproducteur, Très commun
<b>Rhinolophe euryale</b> <i>Rhinolophus euryale</i>	●	LC	VU	NT	An II et IV	Une seule mention (anecdotique)
<b>Sérotine commune</b> <i>Eptesicus serotinus</i>	●	NT		LC	An II	
<b>Vespère de Savi</b> <i>Hypsugo savii</i>	●	LC	LC	LC	An IV	Confirmé en 2022
<b>AUTRES MAMMIFERES</b>						
<b>Campagnol amphibie</b> <i>Arvicola sapidus</i>	●	NT	VU	VU		Rare, présent sur 3-4 canaux.
<b>Castor d'Europe</b> <i>Castor fiber</i>	●	LC	LC	LC	An II et IV	Disparu du site depuis 2016 (dernière mention à Moncanard)
<b>Crocodile des jardins</b> <i>Crocidura gueldenstaedtii</i>		NT	LC	LC		Rares mentions, probablement présente en petit nombre.
<b>Lapin de garenne</b> <i>Oryctolagus cuniculus</i>		NT	NT	EN		Diminution très forte (<10 ind / km)
<b>Loutre d'Europe</b> <i>Lutra lutra</i>	●	LC	NT	NT	An II et IV	Mention historique, espèce en cours de recolonisation en Camargue
<b>Putois d'Europe</b> <i>Mustela putorius</i>		NT	LC	LC		En forte diminution, très rare

<sup>1</sup> Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

<sup>2</sup> UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS (2017). La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

<sup>3</sup> UICN 2022. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2022-2. <http://www.iucnredlist.org> [Consulté le 11/04/2023]

<sup>4</sup> Annexes de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

Tableau 16 - Oiseaux patrimoniaux de la RNR Tour du Valat

OISEAUX							
Espèce	Protection nationale <sup>1</sup>	UICN PACA <sup>2</sup>	UICN France <sup>3</sup>	UICN Europe <sup>4</sup>	UICN Monde <sup>4</sup>	Directive Oiseaux <sup>5</sup>	Population sur le site
<b>NICHEURS</b>							
<b>Aigrette garzette</b> <i>Egretta garzetta</i>	●	LC	LC	LC		An I	
<b>Alouette des champs</b> <i>Alauda arvensis</i>		LC	NT	LC	LC		
<b>Avocette élégante</b> <i>Recurvirostra avosetta</i>	●	NT	LC	LC	LC	An I	Nicheur occasionnel
<b>Bihoreau gris</b> <i>Nycticorax nycticorax</i>	●	VU	NT	LC	LC	An I	Nicheur régulier
<b>Blongios nain</b> <i>Ixobrychus minutus</i>	●	EN	EN	LC	LC	An I	Nicheur régulier en petit nombre (1-5 couples)
<b>Bouscarle de Cetti</b> <i>Cettia cetti</i>	●	NT	NT	LC	LC		
<b>Bruant des roseaux</b> <i>Emberiza schoeniclus</i>	●	EN	EN	LC	LC		Nicheur rare
<b>Bruant proyer</b> <i>Emberiza calandra</i>	●	NT	LC	LC	LC		En augmentation ? 50-60 couples
<b>Busard des roseaux</b> <i>Circus aeruginosus</i>	●	EN	NT	LC	LC	An I	En forte diminution, reste 1-2 couples nicheurs

<b>Butor étoilé</b> <i>Botaurus stellaris</i>	●	EN	VU	LC	LC	An I	Entre 1 et 10 male chanteur selon les niveaux d'eau
<b>Caille des blés</b> <i>Coturnix coturnix</i>		NT	LC	NT	LC		Nicheur occasionnel
<b>Canard chipeau</b> <i>Mareca strepera</i>		VU	LC	LC	LC		
<b>Chardonneret élégant</b> <i>Carduelis carduelis</i>	●	NA	VU	LC	LC		
<b>Cigogne blanche</b> <i>Ciconia ciconia</i>	●	VU	LC	LC	LC	An I	15-30 couples, en augmentation
<b>Cisticole des joncs</b> <i>Cisticola juncidis</i>	●	LC	VU	LC	LC		
<b>Cochevis huppé</b> <i>Galerida cristata</i>	●	VU	LC	LC	LC		
<b>Corneille noire</b> <i>Corvus corone</i>		VU	LC	LC	LC		
<b>Coucou geai</b> <i>Clamator glandarius</i>	●	VU	LC	VU	LC		5 couples nicheurs en 2013
<b>Coucou gris</b> <i>Cuculus canorus</i>	●	VU	LC	LC	LC		
<b>Crabier chevelu</b> <i>Ardeola ralloides</i>	●	VU	LC	LC	LC	An I	8 couples nicheurs en 2015
<b>Echasse blanche</b> <i>Himantopus himantopus</i>	●	LC	LC	LC	LC	An I	
<b>Effraie des clochers</b> <i>Tyto alba</i>	●	EN	LC	LC	LC		Nicheur rare
<b>Faucon crécerelle</b> <i>Falco tinnunculus</i>	●	NT	NT	LC	LC		
<b>Fauvette à lunettes</b> <i>Curruca conspicillata</i>	●	EN	EN	LC	LC		38 couples en 2013
<b>Fauvette mélanocéphale</b> <i>Sylvia melanocephala</i>	●	LC	NT	LC	LC		
<b>Foulque macroule</b> <i>Fulica atra</i>		LC	LC	NT	LC		
<b>Glaréole à collier</b> <i>Glareola pratincola</i>	●	EN	EN	LC	LC	An I	40-50 couples réguliers ces dernières années.
<b>Gobemouche gris</b> <i>Muscicapa striata</i>	●	VU	NT	LC	LC		Nicheur rare
<b>Grande aigrette</b> <i>Ardea alba</i>	●	VU	NT	LC	LC	An I	0-15 couples
<b>Gravelot à collier interrompu</b> <i>Charadrius alexandrinus</i>	●	VU	VU	LC	LC	An I	10-20 couples
<b>Grèbe à cou noir</b> <i>Podiceps nigricollis</i>	●	NA	LC	VU	LC		Nicheur accidentel (dernier couple en 2009)
<b>Guifette moustac</b> <i>Chlidonias hybridus</i>	●	NA	VU	LC	LC	An I	Nicheur disparu
<b>Héron pourpré</b> <i>Ardea purpurea</i>	●	VU	LC	LC	LC	An I	Reproduction chaque année depuis 2009, de 8 à 40 couples
<b>Hirondelle rustique</b> <i>Hirundo rustica</i>	●	NT	NT	LC	LC		
<b>Ibis falcinelle</b> <i>Plegadis falcinellus</i>	●	NT	NT	LC	LC	An I	7 couples en 2015
<b>Linotte mélodieuse</b> <i>Linaria cannabina</i>	●	VU	VU	LC	LC		6 couples en 2013
<b>Lusciniole à moustache</b> <i>Acrocephalus melanopogon</i>	●	EN	EN	LC	LC	An I	De 1 à 3 couples
<b>Marouette de Baillon</b> <i>Zapornia pusilla</i>	●	NA	CR	LC	LC	An I	Nicheur 1 couple en 2006, Chanteur en 2015, 16 contacts sur 6 marais en 2020

<b>Martin-pêcheur d'Europe</b> <i>Alcedo atthis</i>	●	LC	VU	LC	LC	An I	2 à 8 couples
<b>Milan noir</b> <i>Milvus migrans</i>	●	LC	LC	LC	LC	An I	
<b>Moineau friquet</b> <i>Passer montanus</i>	●	EN	EN	LC	LC		Forte régression : 33 couples en 2005, 3 couples en 2016
<b>Nette rousse</b> <i>Netta rufina</i>		NT	LC	LC	LC		
<b>Œdicnème criard</b> <i>Burhinus oedicephalus</i>	●	NT	LC	LC	LC	An I	5 couples en 2016, en augmentation, important regroupements postnuptiaux
<b>Outarde canepetière</b> <i>Tetrax tetrax</i>	●	NT	LC (pop. méditer.)	VU	NT	An I	Nicheur probable (1 couple en 2022).
<b>Panure à moustaches</b> <i>Panurus biarmicus</i>	●	VU	LC	LC	LC		
<b>Perdrix rouge</b> <i>Alectoris rufa</i>		VU	LC	NT	NT		Probablement éteint
<b>Pic épeichette</b> <i>Dendrocopos minor</i>	●	LC	VU	LC	LC		
<b>Pie-grièche méridionale</b> <i>Lanius meridionalis</i>	●	EN	EN	VU	VU		Nicheur disparu, hivernant rare
<b>Pipit rousseline</b> <i>Anthus campestris</i>	●	NA	LC	LC	LC	An I	
<b>Râle d'eau</b> <i>Rallus aquaticus</i>		NT	NT	LC	LC		
<b>Rémiz penduline</b> <i>Remiz pendulinus</i>	●	RE	CR	LC	LC		Nicheur disparu, migrateur et hivernant
<b>Rollier d'Europe</b> <i>Coracias garrulus</i>	●	NT	NT	LC	LC	An I	3 à 5 couples
<b>Rosignol philomèle</b> <i>Luscinia megarhynchos</i>	●	NT	LC	LC	LC		
<b>Rousserolle turdoïde</b> <i>Acrocephalus arundinaceus</i>	●	VU	VU	LC	LC		30-40 couples
<b>Sarcelle d'été</b> <i>Anas querquedula</i>		NA	VU	LC	LC		Nicheur exceptionnel (1 couple en 2010), migrateur
<b>Sterne pierregarin</b> <i>Sterna hirundo</i>	●	VU	LC	LC	LC	An I	Nicheur occasionnel, 0-1 couple
<b>Talève sultane</b> <i>Porphyrio porphyrio</i>	●	VU	VU	LC	LC	An I	Nicheur peu commun en petit nombre
<b>Tarier pâtre</b> <i>Saxicola rubicola</i>	●	NT	NT	LC	LC		
<b>Tourterelle des bois</b> <i>Streptopelia turtur</i>		VU	VU	VU	VU		
<b>Vanneau huppé</b> <i>Vanellus vanellus</i>		EN	NT	VU	NT		
<b>Verdier d'Europe</b> <i>Chloris chloris</i>	●	VU	VU	LC	LC		
<b>NON NICHEURS</b>							
<b>Aigle criard</b> <i>Clanga clanga</i>	●			VU	VU	An I	Hivernant régulier, 1-3 ex.
<b>Aigle de Bonelli</b> <i>Aquila fasciata</i>	●	CR	EN nicheur	LC	LC	An I	Estivant, migrateur et hivernant régulier. Plusieurs oiseaux utilisent le site chaque saison.
<b>Balbuzard pêcheur</b> <i>Pandion haliaetus</i>	●		LC de passage			An I	Migrateur assez commun aux deux passages, hivernant rare
<b>Barge à queue noire</b> <i>Limosa limosa</i>		VU de passage	VU de passage	NT	NT		Stationnements >1000 entre 1995-2000, <100 depuis 2005
<b>Barge rousse</b> <i>Limosa lapponica</i>			NA de passage	LC	NT	An I	

<b>Bécasseau cocorli</b> <i>Calidris ferruginea</i>	●		LC de passage	VU	NT		
<b>Bécasseau falcinelle</b> <i>Calidris falcinellus</i>	●		NA	VU	LC		
<b>Bécasseau maubèche</b> <i>Calidris canutus</i>			DD de passage	LC	NT		
<b>Bécassine des marais</b> <i>Gallinago gallinago</i>			DD hivernant	VU	LC		
<b>Bruant ortolan</b> <i>Emberiza hortulana</i>	●	EN de passage	EN de passage	LC	LC	An I	
<b>Canard pilet</b> <i>Anas acuta</i>			LC hivernant	VU	LC		Hivernant
<b>Chevalier gambette</b> <i>Tringa totanus</i>			LC de passage	VU	LC		
<b>Cigogne noire</b> <i>Ciconia nigra</i>	●		VU de passage	LC	LC	An I	Migrateur et hivernant (<20 ex.)
<b>Circaète Jean-le-Blanc</b> <i>Circaetus gallicus</i>	●		NA de passage	LC	LC	An I	Migrateur régulier
<b>Combattant varié</b> <i>Calidris pugnax</i>			NT de passage	NT	LC	An I	Stationnements > 200 ex. jusque 1400 (1991), < 100 depuis 2005
<b>Courlis cendré</b> <i>Numenius arquata</i>			LC hivernant	NT	NT		
<b>Courlis corlieu</b> <i>Numenius phaeopus</i>			VU hivernant	LC	LC		
<b>Corbeau freux</b> <i>Corvus frugilegus</i>			LC hivernant	VU	LC		
<b>Cygne de Bewick</b> <i>Cygnus columbianus</i>	●	EN hivernant	EN hivernant	VU	LC	An I	Hivernant occasionnel en petit nombre, jusque 70 ex. en 2008
<b>Faucon crécerellette</b> <i>Falco naumanni</i>	●	VU nicheur	VU nicheur	LC	LC	An I	Estivant régulier, en alimentation sur le site toute la saison de reproduction. Accouplement observé sur le site
<b>Faucon émerillon</b> <i>Falco columbarius</i>	●		DD hivernant	VU	LC	An I	
<b>Faucon kobez</b> <i>Falco vespertinus</i>	●		NA de passage	VU	VU	An I	
<b>Faucon lanier</b> <i>Falco biarmicus</i>	●			EN	LC	An I	
<b>Faucon pèlerin</b> <i>Falco peregrinus</i>	●		NA	LC	LC	An I	Hivernant régulier
<b>Fauvette pitchou</b> <i>Sylvia undata</i>	●			NT	NT	An I	
<b>Fuligule milouin</b> <i>Aythya ferina</i>		VU hivernant	LC hivernant	VU	VU		
<b>Fuligule milouinan</b> <i>Aythya marila</i>			NT hivernant	LC	LC		
<b>Fuligule morillon</b> <i>Aythya fuligula</i>		NT hivernant	NT hivernant	NT	LC		
<b>Fuligule nyroca</b> <i>Aythya nyroca</i>	●		NA	LC	NT	An I	
<b>Glaréole à ailes noires</b> <i>Glaucous nordmanni</i>	●			LC	NT		Observée en 2010
<b>Grand-duc d'Europe</b> <i>Bubo bubo</i>	●			LC	LC	An I	Hivernant régulier
<b>Grive mauvis</b> <i>Turdus iliacus</i>			LC hivernant	LC	NT		
<b>Grue cendrée</b> <i>Grus grus</i>	●		NT hivernant	LC	LC	An I	Hivernant en augmentation (2000 ex.). Installation de plus en plus régulière de dortoirs
<b>Harelde boréale</b> <i>Clangula hyemalis</i>			NA	LC	VU		

<b>Huïtrier pie</b> <i>Haematopus ostralegus</i>			LC hivernant	VU	NT		
<b>Martinet noir</b> <i>Apus apus</i>	●		DD de passage	NT	LC		
<b>Milan royal</b> <i>Milvus milvus</i>	●	EN hivernant	VU hivernant	LC	LC	An I	
<b>Oie cendrée</b> <i>Anser anser</i>		VU hivernant	LC hivernant	LC	LC		
<b>Oie des moissons</b> <i>Anser fabalis</i>			VU hivernant	LC	LC		
<b>Phragmite aquatique</b> <i>Acrocephalus paludicola</i>	●		VU de passage	VU	VU	An I	Migrateur rare
<b>Pluvier guignard</b> <i>Eudromias morinellus</i>		NT de passage	NT de passage	LC	LC		
<b>Spatule blanche</b> <i>Platalea leucorodia</i>	●		VU hivernant	LC	LC	An I	Migrateur régulier, hivernant occasionnel
<b>Sterne caspienne</b> <i>Hydroprogne caspia</i>		NT de passage	NT de passage				
<b>Vautour percnoptère</b> <i>Neophron percnopterus</i>	●			VU	EN	An I	

<sup>1</sup> Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

<sup>2</sup> LPO PACA et CEN PACA (2020). Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, de passage et hivernants de Provence-Alpes-Côte d'Azur. DREAL PACA.

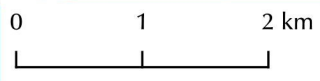
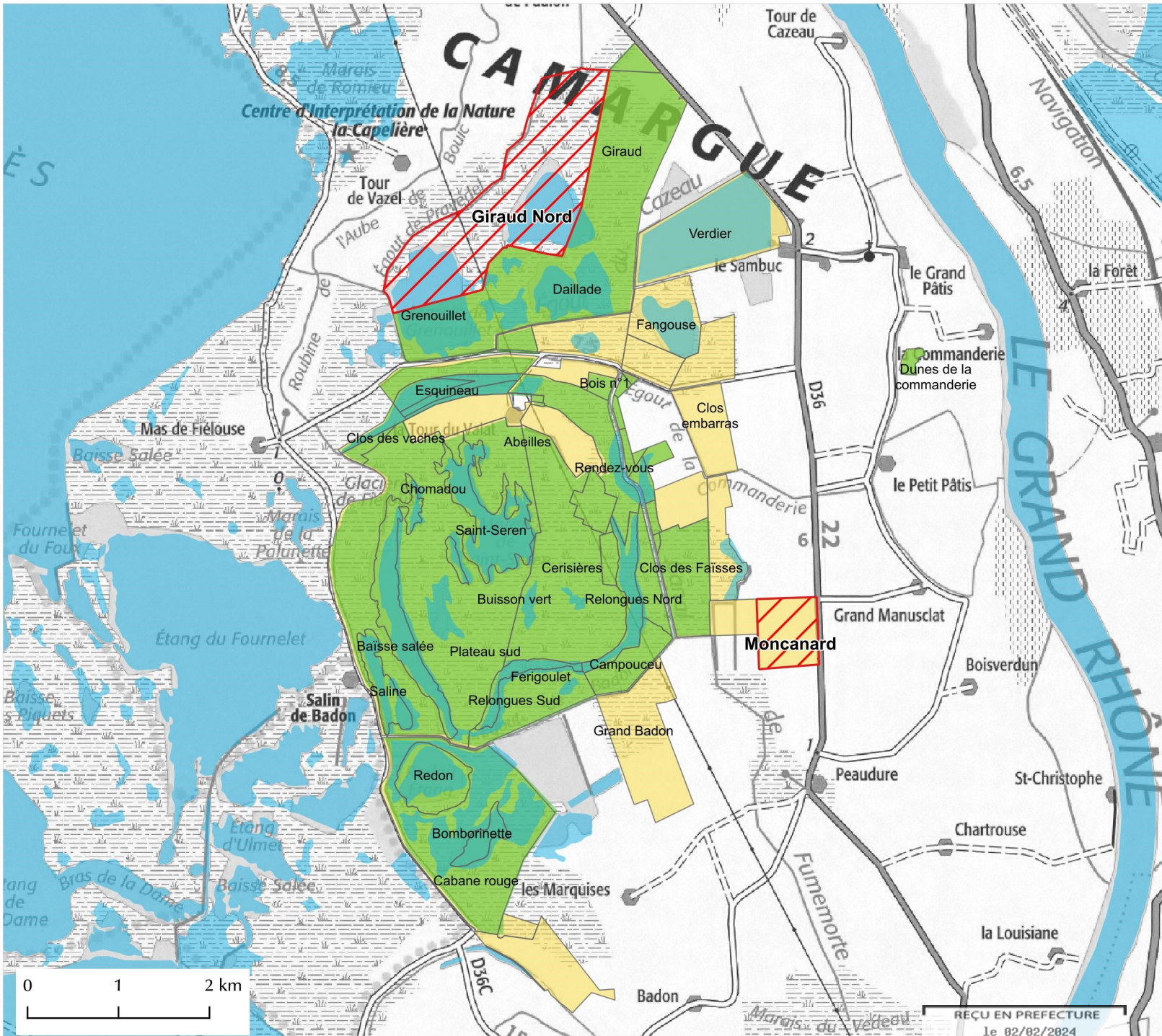
<sup>3</sup> UICN France, MNHN, LPO, SEOF et ONCFS (2016). La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

<sup>4</sup> UICN 2022. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2022-2. <http://www.iucnredlist.org> [Consulté le 07/04/2023]



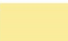

<sup>5</sup> Annexes de la Directive 2009/147/CE du Parlement européen du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages



L:\SIG\_REGIONAL\PROJETS\_CARTO\PC23060\_RNR\_Valat\_Extension\Noms.ggz



## Localisation du projet d'extension de la Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat

-  Projet d'extension
-  Réserve naturelle régionale
-  Terrains non classés en RNR
-  Surfaces en eau et zones humides



Sources :  
DBM/SBPTR  
Fond © IGN



DCOPT  
SCOT  
13/11/2023

REÇU EN PREFECTURE  
1e 02/02/2024  
Application agréée E-logithe.com